



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	6
A. Considérations générales	6
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	11
D. Coopération avec des entités des Nations Unies	12
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	12
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
III. Exécution du budget	63
A. Ressources financières	63
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	64
C. Évolution des dépenses mensuelles	64
D. Autres recettes et ajustements	65



E.	Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	65
F.	Contributions non budgétisées.....	66
IV.	Analyse des écarts.....	66
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	71

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel, stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali, droits de l'homme et protection des civils, stabilisation et relèvement dans le nord du Mali, et appui).

L'exercice considéré a été marqué par la contribution cruciale que la Mission a apportée au processus de paix dans le cadre de la médiation internationale conduite par le Gouvernement algérien, en usant de ses bons offices et en offrant ses compétences et son soutien logistique ainsi qu'en s'employant à favoriser le dialogue avec et parmi les parties intéressées. La Mission a ainsi aidé à réunir les conditions nécessaires à la signature de l'accord de paix et de réconciliation par le Gouvernement malien et la coalition de groupes armés (dit de la Plateforme) le 15 mai et par la Coordination des mouvements de l'Azawad le 20 juin 2015. La Mission a participé à la mise en place du Comité de suivi de l'Accord, qui a tenu sa première réunion le 21 juin.

Par rapport au montant total brut des crédits approuvés (911 038 000 dollars), la Mission a engagé des dépenses d'un montant total de 905 475 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 5 563 000 dollars, soit un taux d'exécution de 99,4 % (les dépenses de l'exercice 2013/14 s'étaient établies à 592 792 000 dollars, soit un taux d'exécution de 98,5 %).

L'utilisation des crédits de la Mission s'est traduite par des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police qui s'expliquent principalement par un taux effectif de vacance des postes plus élevé que celui retenu pour établir le budget, d'où les dépenses moindres concernant les montants à rembourser au titre des contingents et des unités de police constituées, l'indemnité de subsistance (missions) et les rations. Cette diminution générale a été en partie contrebalancée par les dépenses plus élevées au titre du personnel civil, car les dépenses communes de personnel et les dépenses opérationnelles ont été supérieures aux prévisions en raison de la construction de camps supplémentaires et du renforcement de ceux existant dans le nord du Mali, et du fait que la Mission continue à louer des locaux pour son quartier général, dont la construction a pris du retard.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	336 223,9	316 094,0	20 129,9	6,0
Personnel civil	120 848,9	124 075,1	(3 226,2)	(2,7)
Dépenses opérationnelles	453 965,2	465 305,9	(11 340,7)	(2,5)
Montant brut	911 038,0	905 475,0	5 563,0	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	9 938,7	10 135,7	(197,0)	(2,0)
Montant net	901 099,3	895 339,3	5 760,0	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	911 038,0	905 475,0	5 563,0	0,6

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Militaires	11 200	8 721	22,1
Police des Nations Unies	320	183	42,8
Unités de police constituées	1 120	857	23,5
Personnel recruté sur le plan international	678	535	21,1
Personnel recruté sur le plan national	781	552	29,3
Volontaires des Nations Unies	148	112	24,3
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	2	1	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	10	3	70,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Introduction

1. Dans son rapport du 28 mars 2014 (A/68/823), le Secrétaire général a présenté le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15), dont le montant brut s'élevait à 812 724 000 dollars (montant net : 802 777 800 dollars). Les ressources prévues devaient couvrir le déploiement de 11 200 militaires, 1 440 fonctionnaires de police (320 policiers des Nations Unies et 1 120 membres d'unités de police constituées), ainsi que 680 agents recrutés sur le plan international et 781 agents recrutés sur le plan national (dont 123 administrateurs), 10 agents fournis par des gouvernements et 148 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 32 de son rapport du 7 mai 2014 (A/68/782/Add.13), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 812 456 600 dollars (montant net : 802 517 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2014/15.

3. Par sa résolution 68/259 B du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 830 701 700 dollars (montant net : 820 763 000 dollars) pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. La totalité de ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans la note en date du 23 mars 2015 qu'il a adressée à l'Assemblée générale au sujet des modalités de financement de la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 (A/69/828), le Secrétaire général a demandé un crédit additionnel d'un montant de 80 336 300 dollars, qui devait permettre à la Mission de prendre de mesures pour réduire les risques posés par les engins explosifs, et assurer dans ce contexte la formation des militaires et des effectifs de police, renforcer les capacités de protection de la force et accroître les moyens des forces de défense et de sécurité maliennes.

5. Au paragraphe 10 de son rapport en date du 1^{er} mai 2015 (A/69/889), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses n'excédant pas 80 336 300 dollars au titre du fonctionnement de la Mission jusqu'à la fin de l'exercice 2014/15, ce montant s'ajoutant à celui du crédit déjà ouvert pour le même exercice, en indiquant qu'il estimait qu'il n'était pas nécessaire à ce stade d'ouvrir de nouveaux crédits pour faire face aux besoins de la MINUSMA au titre de l'exercice considéré.

6. Compte tenu de ce qui précède, le montant brut total des ressources approuvées aux fins du fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 s'établit à 911 038 000 dollars (montant net : 901 099 300 dollars). Le montant de 80 336 300 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a arrêté le mandat correspondant à l'exercice à l'examen dans sa résolution 2164 (2014).

8. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir assurer la paix et la stabilité à long terme au Mali.

9. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel, sécurité et stabilisation dans le nord du Mali, droits de l'homme et protection des civils, stabilisation et relèvement dans le nord du Mali, et appui).

10. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2014/15, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

11. La Mission a contribué de façon essentielle au processus de paix dans le cadre de la médiation internationale conduite par le Gouvernement algérien, en usant de ses bons offices et en offrant ses compétences et son soutien logistique ainsi qu'en s'employant à favoriser le dialogue avec et parmi les parties intéressées. Elle a ainsi aidé à réunir les conditions nécessaires à la signature de l'accord de paix et de réconciliation par le Gouvernement malien et la coalition de groupes armés de la Plateforme le 15 mai et par la Coordination des mouvements de l'Azawad le 20 juin 2015. Elle a participé à la mise en place du Comité de suivi de l'Accord, qui a tenu sa première réunion le 21 juin. Au cours des pourparlers de paix, la MINUSMA a recommandé d'incorporer des dispositions relatives aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à la lutte contre l'impunité dans l'accord de paix. Elle a préconisé la participation de la société civile aux pourparlers de paix. Outre qu'elle a fait partie de l'équipe de médiation de la MINUSMA à Alger, afin que l'accord couvre les questions liées aux dispositifs de sécurité intérimaires et celles concernant le cantonnement, l'intégration et autres questions connexes, la Section de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a effectué une évaluation technique et lancé quelque huit projets de réduction de la violence locale visant, notamment, à atténuer la possibilité que des jeunes en situation de risque soient recrutés dans des mouvements armés et groupes criminels et à renforcer la confiance et la réconciliation entre les ex-combattants et les populations dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti.

12. La MINUSMA a apporté une aide technique au Ministère de la sécurité pour la rédaction du cadre de réforme de l'appareil de sécurité nationale, qui a été adopté par décret présidentiel le 15 août 2014. Le Conseil national de la réforme du secteur de

la sécurité a été mis en place et le Coordonnateur national a été nommé. Plusieurs mécanismes et comités de coordination ont été créés pour travailler sur le contrôle démocratique de l'appareil de sécurité, la gouvernance de l'ensemble du secteur, la sécurité nationale et la lutte contre la criminalité organisée transnationale. En coordination avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, la MINUSMA a contribué à la rédaction de la législation malienne relative à la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre.

13. La Mission a adopté des consignes permanentes pour l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui qu'elle apporte à des forces de sécurité non onusiennes. Elle pourra ainsi mettre en place un mécanisme d'examen systématique des différentes formes d'appui fourni aux forces de sécurité maliennes. La politique a été prise en considération dans d'autres programmes et mécanismes de la Mission, ainsi que dans les accords régissant l'appareil de sécurité, la consolidation de la paix et le renforcement de la confiance passés avec le Gouvernement malien.

14. En plus de favoriser le dialogue intercommunautaire, la cohésion sociale et le renforcement de la confiance entre les autorités et les populations locales, la MINUSMA a préconisé et apporté un soutien technique et logistique pour le rétablissement des autorités administratives et des services techniques publics, y compris le retour de neuf sous-préfets dans la région de Gao et de sept dans la région de Tombouctou. Les services techniques publics (éducation, santé, distribution d'électricité et d'eau, notamment) ont été renforcés à Tombouctou, Gao et Mopti.

15. Bien que le Parlement ait adopté une nouvelle législation électorale, dont un texte amendant la loi électorale, les élections communales et régionales ont dû être reportées car les conditions de la tenue en toute sécurité d'élections ouvertes à tous dans l'ensemble du pays n'étaient pas réunies. Un recensement administratif à vocation d'état civil et une révision exceptionnelle des listes électorales ont été effectués et la MINUSMA a continué à travailler avec les organes d'administration des élections et les partenaires aux préparatifs des consultations électorales dans le domaine de la planification technique et logistique.

16. La MINUSMA a aidé les autorités maliennes à assurer la sécurité dans les principales agglomérations du nord du Mali en appuyant les efforts qu'elles déployaient pour écarter les menaces et en prenant éventuellement des mesures pour prévenir le retour d'éléments armés dans les zones considérées. Malgré ces efforts, de violentes attaques contre les forces armées maliennes, la Mission et les populations, attribuées à des groupes armés insoumis, ont eu lieu dans toutes les régions du nord et de plus en plus souvent dans la région de Mopti. La Commission technique mixte sur la sécurité a tenu huit réunions au total et les équipes mixtes d'observation et de vérification ont mené au moins 210 patrouilles de vérification.

17. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a assuré à l'intention du personnel des Nations Unies toute une série d'activités de formation, dont a bénéficié presque tout le personnel en tenue de la MINUSMA, qui a été sensibilisé au danger des engins explosifs improvisés et a appris à s'en protéger, la priorité étant accordée aux compagnies spécialisées dans la neutralisation des explosifs et munitions. Par ailleurs, l'aide apportée aux autorités nationales a été intensifiée, avec une formation à la neutralisation des explosifs et munitions organisée à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes, la destruction de 290 tonnes de

munitions obsolètes et d'armes inutilisables, la remise en état de zones d'entreposage et la fourniture d'un soutien technique à la Commission nationale contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Pour protéger les civils et les travailleurs humanitaires, le Service de la lutte antimines a localisé, enlevé et détruit plus de 44 engins explosifs dans les agglomérations touchées et contribué à l'organisation de sessions de sensibilisation aux risques et à l'aide aux victimes dans toutes les régions du nord.

18. La MINUSMA a appuyé la réforme de la justice et de la gestion des prisons, la remise en état et l'équipement des établissements judiciaires et pénitentiaires dans le nord, et le retour échelonné du personnel judiciaire et pénitentiaires. En particulier, elle a contribué à la remise en état de cinq tribunaux, de trois prisons et du Pôle judiciaire spécialisé, et au déploiement de 15 agents des appareils judiciaire et pénitentiaire dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti. Elle a contribué à l'organisation de cinq audiences foraines dans les zones rurales de la région de Mopti pour renforcer l'accès à la justice.

19. La MINUSMA a apporté son concours aux autorités nationales, en particulier le Ministère de la justice et des droits de l'homme, qu'elle a aidé à élaborer une stratégie nationale de justice transitionnelle. Cependant, la Commission Justice, vérité et réconciliation n'est toujours pas opérationnelle et ses membres doivent encore être nommés. Dans les régions et à Bamako, la Mission a organisé six tables rondes dans le but de renforcer les capacités et compétences dont les associations de victimes disposent pour défendre leurs droits. Elle a contribué à la création d'un fonds pour aider les victimes de violences sexuelles liées au conflit à participer aux poursuites pénales. La Mission a continué à surveiller la situation des droits de l'homme dans le nord du Mali et à conduire des enquêtes approfondies dans des zones très instables et au sujet de graves incidents, dont ceux qui se sont produits à Tabankort et à Tin Hama dans les régions de Kidal et Gao. Elle a publié un rapport public et plusieurs rapports internes.

20. La MINUSMA a continué à renforcer les capacités liées aux droits de l'homme des institutions chargées de la sécurité et de l'application des lois, essentiellement en coopération avec la Mission de formation de l'Union européenne au Mali, formant au moins 1 344 agents au cours de l'exercice considéré. En outre, plus de 300 magistrats et juristes ont bénéficié de programmes relatifs aux droits de l'homme conçus pour renforcer le respect des normes internationales et mettre en place des services plus efficaces.

21. La stratégie de la Mission concernant la protection des civils a été approuvée en mars 2015. Elle s'accompagne d'un plan d'action qui est actualisé tous les mois pour tenir compte de l'évaluation des menaces effectuée sur le terrain afin de signaler rapidement les problèmes et de mettre au point les interventions voulues.

22. Des progrès ont été faits dans le suivi et le signalement des cas de violence sexuelle liée au conflit avec l'application des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, dont la création d'une équipe spéciale de pays. Le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité maliennes s'est poursuivi et des dispositions relatives à la violence sexuelle liée au conflit ont été insérées dans l'accord de paix.

23. La MINUSMA a continué d'engager les autorités nationales à poursuivre les auteurs présumés des violations des droits de l'homme signalées dans le cadre du

système de suivi et de compte rendu mis en place par la Division des droits de l'homme. Celle-ci a continué à suivre de près les cas d'arrestation ou de capture durant les combats par les groupes armés et, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'impunité adoptée par la Mission, créé un fonds pour aider les victimes de violences sexuelles qui sont appelées à déposer en tant que témoins ou à apporter des éléments de preuve dans une procédure judiciaire. Ce fonds d'affectation spéciale, destiné à 80 personnes, est géré par six organisations nationales de défense des droits de l'homme.

24. Le Groupe de la protection de l'enfance a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des partenaires locaux, dont les organisations non gouvernementales (ONG) internationales, les organisations locales et les forces de défense et de sécurité maliennes. L'équipe spéciale de pays chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises contre des enfants a vérifié les faits concernant 99 violations ayant fait plus de 85 victimes. Pour renforcer la collecte de données et la participation active des organisations partenaires au mécanisme de surveillance et de communication de l'information, 71 agents d'organismes des Nations Unies et d'ONG nationales et internationales ont bénéficié d'une formation dispensée conjointement par la MINUSMA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans les régions de Mopti, de Tombouctou et de Gao.

25. Des ateliers ont été organisés à l'intention de femmes exerçant des fonctions de direction, dans le but de promouvoir la participation des intéressées au processus de paix. Des sessions de sensibilisation se sont tenues à l'intention de 254 étudiants, dont 75 de sexe féminin, de deux universités de Bamako dans le cadre de la campagne contre la violence à l'égard des femmes. En outre, dans le cadre de cette campagne, quelque 5 400 personnes (2 100 femmes, 1 350 hommes et 1 950 enfants) ont assisté à la projection d'un film dans la région de Bamako. La MINUSMA a exécuté des programmes d'information directe à l'intention de 273 membres des forces de défense et de sécurité maliennes, dont 74 femmes, sur la problématique hommes-femmes dans les situations d'après-conflit.

26. En soutien à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Mission a appuyé l'exécution de 16 activités culturelles visant à revitaliser la culture et les traditions, avec notamment la reconstruction des mausolées, et favorisé les échanges interculturels.

27. La MINUSMA a appuyé et financé plusieurs projets dans le nord du pays pour soutenir le redressement socioéconomique, le rétablissement des services de base et la consolidation de la paix. En décembre 2014, le Bureau de la consolidation de la paix a officiellement approuvé l'attribution d'un montant de 7 millions de dollars provenant du mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la consolidation de la paix afin de financer trois projets au Mali (à Gao et Tombouctou); un projet commun Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), à l'intention des femmes et des jeunes; un projet commun Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)/Organisation internationale pour les migrations (OIM), à l'intention des populations déplacées; un projet UNICEF d'éducation relative à la paix dans le nord. En février 2015, le projet de 3 millions de dollars exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin de soutenir les opérations de cantonnement à Kidal a bénéficié d'une nouvelle extension sans frais allant

jusqu'au mois de juin 2015. Dans le cadre de de promotion de l'égalité des sexes, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé l'exécution d'un quatrième projet avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la MANUSMA, en vue de renforcer l'accès à la justice et la sécurité des femmes victimes de violences sexistes (1 million de dollars). Les fonds ont été virés et les projets sont tous en cours d'exécution. Par ailleurs, les partenariats avec les autorités locales et la société civile, les fonds pour les projets à effet rapide et les fonds d'affectation spéciale ont contribué au rétablissement des services de base à Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal dans le cadre de l'exécution de projets d'électricité (8), d'accès à l'eau (9), de soins de santé (9), d'assainissement (2), d'éducation (6), d'appui aux forces de sécurité maliennes pour le rétablissement de la sûreté publique (23), d'agriculture et d'élevage (5) et d'activités rémunératrices (4).

28. Des plans de stabilisation et de relèvement régionaux ont été mis au point à Gao, Tombouctou et Mopti en coopération avec les autorités maliennes compétentes et les partenaires internationaux et locaux. Ils serviront d'outils intégrés pour définir les priorités immédiates et à moyen terme de la stabilisation et du relèvement et attribuer l'aide des bailleurs de fonds aux activités prioritaires de façon ciblée et cohérente. Chaque plan comprend un cadre régional commun de suivi et d'évaluation. Le plan de Gao a été officiellement approuvé par le Comité régional d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation des actions de développement le 30 juin 2015, tandis que les plans de Tombouctou et Mopti ont été définitivement arrêtés puis approuvés à titre préliminaire par les partenaires locaux de la stabilisation et du relèvement, y compris les autorités régionales, en novembre et décembre 2014, respectivement.

29. La MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié leur premier rapport public commun concernant la situation des droits de l'homme au Mali, qui porte sur la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 mai 2014.

30. Au cours de l'exercice considéré, la priorité a été accordée : a) à l'usage des bons offices de la Mission et aux activités de renforcement de la confiance et de médiation aux niveaux national et local, aussi bien entre les parties au conflit que parmi la population; b) aux campagnes nationales de mobilisation des parties maliennes (Gouvernement, parlement, partis politiques, jeunes et femmes occupant des postes d'encadrement, chefs religieux et traditionnels, et médias) en faveur de la paix et de la réconciliation; c) stabilisation et relèvement rapide des régions touchées, pour renforcer la cohésion sociale et traiter les sources de conflit; d) à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays; e) à la gestion des différends et à la protection des civils immédiatement menacés de violences; f) à la promotion des droits de l'homme et de la justice, ainsi qu'au soutien à l'aide humanitaire et au rétablissement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans le nord du pays et au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité maliennes, dont les services de maintien de l'ordre.

31. Les principaux facteurs externes qui ont influencé l'exécution du mandat de la Mission au cours de l'exercice considéré tiennent au processus ayant conduit à la signature d'un accord de paix, qui a pris plus de temps que prévu, et à la poursuite des violations du cessez-le-feu et des troubles parmi et entre les communautés dans le nord. Qui plus est, l'insécurité dans cette région a contribué à prolonger l'absence

des autorités locales, qui a à son tour entravé les activités de communication, de renforcement de la confiance et de concertation. Le niveau de violence dans certaines communautés a entravé l'accès aux populations vulnérables pour mener les activités de relèvement et d'aide humanitaire. Par ailleurs, l'épidémie due au virus Ebola a réduit la disponibilité des services médicaux assurés par le prestataire des soins.

32. Le nombre total des militaires, policiers et civils déployés a considérablement augmenté au cours de l'exercice considéré. Par rapport à l'effectif autorisé, le taux de déploiement au 30 juin 2014 était de 55 % pour les militaires, de 25,3 % pour les membres de la Police des Nations Unies, de 74,1 % pour les membres des unités de police constituées, de 46,6 % pour les agents recrutés sur le plan international, de 23,2 % pour les agents recrutés sur le plan national et de 27,7 % pour les Volontaire des Nations Unies. Par comparaison, le taux de déploiement au 30 juin 2015 était de 77,9 % pour les militaires, de 57,2 % pour les membres de la Police des Nations Unies, de 76,5 % pour les membres des unités de police constituées, de 78,9 % pour les agents recrutés sur le plan international, de 70,7 % pour les agents recrutés sur le plan national et de 75,7 % pour les Volontaire des Nations Unies.

C. Activités d'appui de la mission

33. Par rapport au montant total brut des crédits approuvés (911 038 000 dollars), la Mission a engagé des dépenses d'un montant total de 905 475 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 5 563 000 dollars, soit un taux d'exécution de 99,4 %. La Mission a engagé des dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police essentiellement parce que le taux effectif de vacance des postes a été plus élevé que le taux utilisé pour établir le budget, d'où les dépenses moindres concernant les remboursements afférents aux militaires et aux effectifs de police, l'indemnité de subsistance (missions) et les rations. En revanche, les dépenses ont été supérieures aux prévisions pour le personnel civil, car le montant effectif des dépenses communes de personnel a été supérieur à celui retenu dans le budget, ainsi qu'en raison des dépenses opérationnelles associées à la construction de camps supplémentaires et au renforcement des camps existants dans le nord du Mali et du fait que la Mission continue à louer des locaux en raison des retards intervenus dans la construction de son quartier général.

34. Par ailleurs, le progiciel standard du Département de l'appui aux missions a été intégralement mis en service durant l'exercice considéré, avec en particulier la fourniture de divers services essentiels concernant les technologies de l'information et les communications à Bamako, ainsi que dans les bureaux régionaux de Gao, Mopti, Kidal et Tombouctou. Les composantes de la Mission dans ces sites ont désormais complètement accès aux systèmes de téléphonie, de visioconférence, de radio et de transmission de données, et à diverses applications Web dans un environnement plus stable qu'au cours des années précédentes. Pour ce qui est des transports aériens, la Mission a continué à desservir toutes les bases d'opération et les six régions (Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou, Tessalit and Kidal) en utilisant une combinaison d'appareils civils et militaires.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

35. Les pourparlers d'Alger ont bénéficié de l'appui de l'équipe de médiation conduite par l'Algérie et composée de la MINUSMA, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Le 18 novembre 2014, la MINUSMA a assisté à la troisième réunion de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel, tenue à Bamako. Plusieurs recommandations y ont été adoptées, ainsi que le principe de la participation du Groupe des cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) au secrétariat technique. Le 12 mars 2015, la MINUSMA a participé à la réunion à Dakar du comité directeur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'importance de sa collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans le cadre de la Stratégie a été soulignée et un accord a été conclu pour entreprendre des analyses régionales communes afin que l'ONU apprécie mieux la situation politique et les conditions de sécurité au Sahel. Dans le cadre de cette collaboration, la Mission communiquera certains rapports au Bureau de l'Envoyé spécial.

36. Pour soutenir les efforts de paix déployés au Mali et dans la région du Sahel, le mécanisme du Groupe des cinq a tenu une réunion d'experts les 8 et 9 juin à Nouakchott. Il a arrêté les domaines prioritaires de la coopération avec le Mali durant la phase d'application de l'accord, dont la gouvernance, la sécurité et le développement. La MINUSMA a contribué à hauteur de 25 % au coût de l'affrètement de l'appareil Learjet du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et continué à fournir des services de transport aérien à d'autres missions, dont la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

37. La Mission a continué de coopérer étroitement avec le groupe de protection humanitaire à la conception et à l'application de la stratégie et des plans d'action concernant la protection des civils. L'UNESCO est l'organisme chef de file dans le domaine de la restauration du patrimoine culturel, en coordination avec le Ministère de la culture et les donateurs. La MINUSMA apporte son concours aux activités de l'UNESCO dans le domaine de la logistique et de la sécurité. Elle a coprésidé avec le FNUAP le groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information concernant les violences sexuelles liées au conflit et organisé une session de formation pour renforcer la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies au sous-groupe de la violence sexuelle qui comprend des institutions nationales et des ONG locales, nationales et internationales.

38. La MINUSMA a collaboré étroitement avec ONU-Femmes et le FNUAP à la coordination de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes financée par le Fonds pour la consolidation de la paix. Les réunions et discussions bilatérales tenues de façon continue ont contribué à faciliter la coordination des projets relevant de l'Initiative. Le Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2015-2019 a été élaboré conjointement par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les composantes organiques de la Mission dans quatre domaines prioritaires : paix; sécurité et réconciliation; gouvernance; services sociaux de base; croissance sans exclusion et développement durable. Cette activité découle du caractère transitoire des groupes de travail communs de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUSMA de la période 2013-2014. Des efforts sont faits pour que les principaux processus de planification, dont la budgétisation axée sur les résultats, les évaluations comparatives et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, soient cohérents en termes de résultats escomptés. La Mission continue de participer aux réunions stratégiques du groupe restreint de donateurs (troïka) et poursuit sa concertation politique avec le Gouvernement malien; elle préside avec le Gouvernement français la commission mixte Gouvernement-donateurs chargée de coordonner les travaux de relèvement dans le nord du Mali. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, agissant avec les autorités nationales le cas échéant, privilégient les stratégies intégrées reposant sur les priorités convenues pour garantir que l'action collective des organismes des Nations Unies mette à profit les avantages comparatifs.

39. L'assistance électorale de l'ONU au Mali est organisée par l'entremise de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral. L'équipe est active à Bamako et dans les huit régions du pays; elle est dirigée par le Directeur de la Division électorale de la MINUSMA, avec l'appui du Conseiller technique spéciale du projet d'appui au processus électoral du PNUD. Le Groupe de la problématique hommes-femmes de la Mission coopère étroitement avec ONU-Femmes pour aider le Gouvernement à élaborer et à actualiser les politiques et stratégies nationales concernant la problématique hommes-femmes, dont le nouveau plan d'action concernant les femmes, la paix et la sécurité. Avec ONU-Femmes, la MINUSMA a également lancé un projet d'appui aux femmes victimes du conflit à Gao et à Tombouctou. Elle a mis au point et communiqué aux partenaires le mandat du groupe de travail de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale qui doit mener ses travaux dans le cadre de l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dont le Mali est un partenaire régional.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel

40. Comme indiqué dans les cadres de référence définis ci-après, la MINUSMA a apporté, en tant que membre du groupe international de médiation, un appui actif au processus de paix et de réconciliation au Mali en mettant ses compétences techniques à disposition pour les négociations et en contribuant à l'élaboration de l'accord de paix conclu à l'issue du processus d'Alger. Dans le cadre des

pourparlers de paix, elle a exercé ses bons offices et fourni des services fonctionnels et techniques aux Maliens engagés dans les négociations. Elle a également joué un rôle de premier plan aux fins de la mobilisation des principaux protagonistes de la société malienne à l'appui du dialogue et de la réconciliation. En collaboration avec le Gouvernement et la société civile, elle a organisé des campagnes de sensibilisation à l'accord, visant les jeunes, les femmes, les chefs religieux et les médias, qui ont ouvert la voie à l'adhésion nationale afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès vers la réconciliation politique au Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Conclusion d'un accord de paix global entre les principales parties au conflit

Aboutissement des pourparlers engagés à Alger en juillet 2014, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé par le Gouvernement malien et la coalition de groupes armés de la Plateforme, le 15 mai 2015, puis par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), le 20 juin.

Poursuite de la libération de détenus dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance (2013/14 : 50 sur 122; 2014/15 : 60 sur 122)

Objectif atteint

Au total, 69 détenus ont été libérés, dont au moins 2 auraient commis de graves violations des droits de l'homme (57 entre juillet et décembre 2014 et 12 entre janvier et juin 2015).

Renforcement de la participation des organisations de la société civile du nord du Mali (y compris des organisations de jeunes et de femmes) aux instances et mécanismes de réconciliation locale, avec des représentants des autorités et de l'État (2013/14 : 30 groupes; 2014/15 : 50 groupes)

Objectif atteint

La MINUSMA a parrainé la participation de plus de 60 groupes de la société civile aux processus locaux, en vue d'obtenir l'approbation de l'accord de paix par les protagonistes de la société civile à Bamako et dans les régions du nord. En outre, le dialogue entre les parties prenantes de l'État, les élus et la société civile a été renforcé dans le domaine de la gouvernance. Le nombre de groupes cibles est plus élevé en 2014/15, car de nouveaux groupes de la société civile voient régulièrement le jour, en particulier parmi les jeunes.

Les groupes civils participent au dialogue entre le Gouvernement malien et les groupes armés en vue d'établir un dialogue ouvert à tous (2013/14 : 0; 2014/15 : 1 dialogue ouvert à tous).

Objectif atteint

Un appui technique a été fourni à des représentants régionaux de la société civile invités par le Gouvernement malien à prendre part à l'audience préliminaire tenue à Alger du 1^{er} au 10 septembre 2014. La Division des affaires civiles de la MINUSMA a ensuite supervisé le retour de ces représentants dans leurs régions respectives (Gao, Mopti et Tombouctou).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 6 réunions préparatoires et fourniture d'appui organisationnel et technique en vue de la tenue de 12 réunions du Comité de suivi et d'évaluation pour aider les membres à prendre des décisions sur la mise en œuvre de l'accord préliminaire et sur les mesures propres à conduire à la conclusion d'un accord de paix</p>	Non	<p>La MINUSMA a fourni aux parties maliennes un appui organisationnel et technique continu pour l'élaboration de documents préparatoires et de rapports, et mis à disposition ses compétences sectorielles dans des domaines tels que les droits de l'homme et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le Comité de suivi et d'évaluation (CSE) n'a pu se réunir que deux fois, car les parties avaient posé comme condition à leur participation la satisfaction d'exigences de nature politique et relatives à la sécurité. Pour y remédier, des réunions informelles se sont tenues régulièrement, qui ont permis aux parties de faire progresser le processus de paix – notamment les pourparlers d'Alger qui ont abouti à la signature de l'accord de paix définitif.</p>
<p>Fourniture d'appui technique et de conseils à l'occasion de 6 ateliers tenus avec les parties, conjointement ou individuellement, pour décider des modalités du processus de négociation, de son calendrier, de sa structure et des participants, ainsi que pour mettre en place les structures de négociation convenues; renforcer les capacités méthodologiques et techniques de négociation des parties; préparer les parties à mener des négociations efficaces au sein des instances officielles</p>	Oui	<p>La MINUSMA a prêté assistance (transport, aspects techniques), notamment en organisant des réunions préparatoires en amont de chaque cycle de négociations et en prêtant son concours à l'élaboration de mandats et d'un plan d'action pour les parties maliennes durant les pourparlers de paix d'Alger. Elle a également fait office de corapporteur pour les groupes thématiques consacrés aux questions de défense et de sécurité et aux aspects judiciaires et humanitaires. Elle a en particulier joué un rôle de premier plan dans la mise au point du plan par étapes du processus d'Alger et défini les principaux éléments d'un accord de paix. En août 2014, elle a organisé 3 ateliers dans le but de renforcer les capacités de l'ensemble des parties en amont des pourparlers d'Alger (1 atelier à Ouagadougou pour la Coordination des mouvements de l'Azawad et 2 autres à Bamako, respectivement pour la coalition des groupes armés de la Plateforme et pour les représentants du Gouvernement). À l'issue de ces ateliers, toutes les parties disposaient des outils voulus pour négocier efficacement. Avec l'appui de la MINUSMA, elles ont arrêté un plan par étapes pour les pourparlers d'Alger et la conclusion de l'accord de paix définitif.</p>

Poursuite de la mission de bons offices du Représentant spécial auprès des autorités aux fins de l'exécution de mesures de renforcement de la confiance, y compris la libération de détenus

Appui dispensé aux responsables des composantes politiques maliennes concernées durant le dialogue, dans le cadre de 4 ateliers et au moyen d'une assistance technique et de conseils fournis régulièrement ou en fonction des besoins, pour apaiser les divergences internes, favoriser l'émergence et la compréhension d'approches consensuelles sur les questions de fond et la compréhension de celles-ci, et renforcer les capacités de ces diverses composantes en tant que vecteurs de la paix

Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de consultations mensuelles, au Ministère de la réconciliation et du développement des régions du nord, pour élaborer et appliquer des stratégies de réconciliation; organisation de trois ateliers avec les commissions parlementaires sur le dialogue et la réconciliation

Oui La MINUSMA a exercé ses bons offices auprès du Gouvernement et des groupes armés tout au long du processus de paix d'Alger, tant à la table des négociations que sur le terrain, aidant ainsi à surmonter divers problèmes, par exemple en apaisant les tensions concernant Tabankort (région de Gao), en janvier 2015, et en réglant la situation créée par la prise de Ménaka (région de Gao) par des éléments de la Plateforme, ce qui a abouti à la conclusion d'accords tels que la cessation générale des hostilités, signée le 5 juin 2015, qui a permis à son tour la signature de l'accord de paix par la Coordination des mouvements de l'Azawad le 20 juin 2015.

La MINUSMA a suivi de près la situation des personnes détenues pour des faits liés au conflit, ainsi que les conditions de leur libération au titre de mesures de confiance entre les parties, tout en rappelant au Gouvernement ses obligations internationales et en insistant sur les principes du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Oui En coordination avec le Ministère de la réconciliation, la MINUSMA a appuyé la tenue de 25 ateliers sous l'égide de diverses composantes politiques [jeunes (8 ateliers), femmes (8), partis politiques (8) et chefs religieux (1)] aux niveaux national et régional afin de favoriser la prise en main du processus de paix. Elles ont ainsi pu présenter des recommandations en vue des négociations et comprendre la teneur de l'accord de paix. Étant donné l'importance de l'adhésion au processus de paix, des campagnes nationales ont été organisées à l'intention des parties prenantes visées dans toutes les régions du Mali. Quatre ateliers n'auraient pas suffi pour obtenir que l'ensemble de ces protagonistes occupent la place qui leur revenait dans la concertation.

Oui Des consultations hebdomadaires ont eu lieu avec le Ministère de la réconciliation pour appuyer la mise en place de stratégies de réconciliation après la signature de l'accord de paix, notamment à la faveur d'une mobilisation des parties concernées. La MINUSMA et le Ministère ont également

Fourniture d'appui organisationnel et logistique au titre de 4 initiatives de paix locales menées par des groupes armés dans le nord du pays, dont une campagne d'information sur l'accord de paix

Organisation de réunions hebdomadaires et de débats trimestriels collectifs avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile dans les quatre régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'accord préliminaire et au suivi des recommandations formulées par les Assises du nord et les États généraux de la décentralisation; présentation de propositions y relatives à l'intention des parties prenantes et mise en œuvre conjointe par la société civile et les autorités locales

Organisation de 5 séances de formation à la médiation et au règlement des conflits à l'intention de représentants des autorités locales et de la société civile, et facilitation de 6 conférences et séminaires communs de promotion du dialogue intercommunal et de la réconciliation dans les régions touchées par le conflit

apporté leur soutien à 25 réunions organisées par diverses composantes politiques maliennes; 1 atelier et des consultations hebdomadaires ont été tenus avec les commissions parlementaires.

3 Initiatives de paix menées

La MINUSMA a fourni une assistance en matière de transport et sur le plan technique pour les opérations de restitution organisées par le Gouvernement malien, la Plateforme et la Coordination à l'échelle nationale, ainsi que dans les camps de réfugiés au Niger et en Mauritanie. Les initiatives ont été moins nombreuses que prévu en raison de l'aggravation de l'insécurité et de violations du cessez-le-feu au cours de l'exercice considéré.

Oui Des réunions hebdomadaires ont eu lieu avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile pour encourager et soutenir les échanges entre collectivités et autorités, promouvoir la cohésion sociale et appuyer le processus de paix dans les régions de Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal – 10 réunions consultatives organisées avec des réseaux de la société civile dans le but de recueillir leurs vues sur le processus de paix et d'examiner comment accroître leur participation aux forums de réconciliation locaux; sessions préparatoires avec les autorités locales en vue de l'engagement de dialogues avec des communautés; sessions de sensibilisation à l'intention de plus de 500 femmes sur l'exercice de responsabilités, la citoyenneté, la démocratisation et la cohésion sociale, dans le cadre de 5 réunions tenues dans la région de Tombouctou.

En janvier, un appui a été apporté à 2 ateliers consacrés à l'accord de paix, tenus à Bamako, auxquels ont participé 34 représentants de la société civile.

Oui Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités locales de règlement des conflits, la MINUSMA a apporté son soutien à 2 séances de formation aux compétences requises dans ce domaine, tenues en janvier et en avril à Bamako. Chaque séance a réuni 50 représentants de la société civile, dont la capacité de surmonter les difficultés portant préjudice à la cohabitation pacifique a été

		renforcée. La Mission a également prêté son concours à l'organisation de 2 ateliers dans la région de Kidal et de 3 autres dans la région de Mopti. Par ailleurs, elle a fourni un appui technique et logistique aux autorités régionales et locales pour leur permettre de mener 17 dialogues intercommunaux dans la région de Gao, en juillet et en août. Cela a permis des échanges directs entre un large éventail de représentants de diverses collectivités et des élus, qui ont eu pour effet d'instaurer la confiance et de sensibiliser les participants à l'accord de paix.
Fourniture d'appui organisationnel et logistique à l'Université de Bamako pour la tenue d'une conférence sur la réconciliation dans la région, réunissant des intellectuels et des étudiants des pays suivants : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad et Tunisie	Non	L'Atelier sur le Mali postcrise devait avoir lieu après la signature de l'accord de paix. Les experts ont désormais achevé l'élaboration des notes de synthèse et la conférence devrait se tenir en décembre 2015.
Mise en œuvre de 5 projets logistiques et de sensibilisation à l'appui de l'organisation, par les autorités maliennes, d'activités culturelles et traditionnelles dans les régions touchées par le conflit, notamment de festivals interculturels et de projets de remise en état appuyés par l'UNESCO	Oui	La MINUSMA a appuyé 16 activités culturelles différentes qui visaient à réintroduire une dynamique culturelle et traditionnelle et à encourager les échanges interculturels, dont 4 s'inscrivaient dans le cadre du programme de restauration du patrimoine culturel endommagé dans le nord du Mali, mené par l'UNESCO et le Ministère de la culture, et 12 étaient axés sur des manifestations destinées à favoriser la cohésion sociale entre différentes collectivités.

Réalisation escomptée 1.2 : Progrès vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance démocratique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de cercles (districts) des zones du nord du Mali touchées par le conflit dans lesquels les autorités locales consultent régulièrement des groupes de la société civile lorsqu'elles prennent des décisions (2013/14 : 4 sur 17; 2014/15 : 8)

Dans 9 cercles des zones du nord du Mali touchées par le conflit, les autorités locales ont consulté des groupes de la société civile au sujet de questions de gouvernance, de la prestation des services publics et de la mise en œuvre de mesures de confiance; 5 initiatives propres à accroître les capacités, à renforcer la confiance et à favoriser le dialogue entre les populations et les autorités locales ont été entreprises en liaison avec les élus locaux, les citoyens, l'association nationale des assemblées locales, le Gouvernement et d'autres partenaires, en vue de faire accepter l'autorité de l'État et d'améliorer la gouvernance locale.

Adoption par le Parlement d'une nouvelle loi électorale (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

Le Parlement a adopté une nouvelle législation électorale, notamment une loi portant modification de la loi électorale; une loi sur le statut spécial du District de Bamako; une loi sur le code des autorités locales; il a approuvé la décision du Gouvernement tendant à proroger de six mois le mandat des conseillers municipaux et adopté une loi sur le statut de l'opposition. Le projet de loi comportant des mesures destinées à développer la représentation des femmes dans les organes de décision n'a pas encore été adopté, car il suscite une opposition de nature politique reposant sur des considérations culturelles et religieuses; certains membres de l'Assemblée nationale affiliés à des groupes religieux sont en effet défavorables à l'adoption de ce projet de loi.

Établissement d'une commission électorale nationale indépendante fusionnant les 3 organes d'administration des élections (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

L'établissement de la commission a été reporté dans l'attente de la signature d'un accord de paix. Toutefois, les compétences techniques de la MINUSMA et de l'équipe du projet d'appui au processus électoral du PNUD ont été mises à la disposition des organes maliens de gestion des élections.

Adoption d'une stratégie d'éducation civique nationale, pour que le corps électoral soit informé, engagé et participe aux scrutins (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a organisé 15 réunions préparatoires et 5 ateliers et forums, en coordination avec la MINUSMA et l'équipe du projet d'appui au processus électoral du PNUD, afin d'élaborer une stratégie pour que le corps électoral soit informé et engagé, mais aussi d'encourager une participation accrue de la population aux élections locales à venir. Un plan de communication pour les élections communales et régionales a été adopté le 23 juin 2015. L'atelier national consacré à la modification du plan pour l'éducation civique ne s'est pas tenu à la date initialement fixée, mais en juillet 2015; le plan a été adopté et sa mise en œuvre a débuté en août 2015.

Organisation d'élections libres, équitables et non contestées (2013/14 : 2; 2014/15 : 2)

Les élections communales et régionales, initialement prévues en octobre 2014, ont été reportées du fait que les conditions de sécurité et d'ouverture nécessaires n'étaient pas réunies sur l'ensemble du territoire. Compte tenu de la négociation de l'accord de paix à Alger, le Gouvernement a décidé de repousser les élections locales au mois d'octobre 2015. Mais en octobre, les élections ont de nouveau été différées. Malgré cela, les opérations de recensement administratif à vocation d'état civil ont été menées, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, et une opération de contrôle des listes électorales a eu lieu du 1^{er} au 28 février 2015, première étape de l'établissement de nouvelles listes. Pour garantir des élections libres, équitables, transparentes et crédibles, la Division des affaires électorales de la MINUSMA a continué de mener des activités préparatoires avec les organes de gestion des élections et les autres partenaires, plus particulièrement en matière de planification technique et logistique, notamment dans l'optique de la sécurité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Tenue de débats mensuels avec des organisations de la société civile (notamment de femmes et de jeunes), au niveau national et dans les quatre régions du nord du pays, ainsi qu'avec des représentants des autorités locales et des notables locaux, le but étant de promouvoir la participation à la vie politique, la prise de décisions participative et la gouvernance locale fondée sur la collaboration, et d'associer ces divers groupes aux mécanismes de prise de décisions des autorités locales	5	Séances de travail organisées avec les réseaux de la société civile nationale à Bamako, pour encourager la mobilisation en faveur du processus de paix aux niveaux national, régional et local, au moyen d'une coordination accrue entre les organisations de la société civile. En outre, un atelier s'est tenu à Gao avec le conseil communal des jeunes de la ville, dans le but d'engager un « débat citoyen » entre les élus locaux et les jeunes afin que ceux-ci puissent peser sur les décisions prises au plan local. Une série de réunions avec des organisations de la société civile a également eu lieu à Tombouctou, axées sur la promotion de la transparence des institutions publiques, et un atelier destiné à renforcer la confiance entre l'administration locale et les populations déplacées de Kidal a été organisé à Bamako.
Organisation de 3 ateliers thématiques de formation sur le renforcement des capacités administratives et de gouvernance à l'intention des nouvelles élues	Non	Les élections locales ayant été reportées, les activités de renforcement des capacités à l'intention des nouvelles élues n'ont pas été menées – elles devraient l'être à la fin de 2015.
Conseils en matière de politiques et de pratiques de bonne gouvernance dispensés dans le cadre d'ateliers trimestriels à des représentants de l'administration locale dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, le but étant de favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local	Non	En raison de problèmes de sécurité dans les régions du nord et d'une présence limitée des autorités locales dans certaines zones, les ateliers ont eu lieu à un rythme semestriel. Le premier, organisé avec l'assemblée régionale de Mopti, a porté sur la mobilisation de ressources budgétaires pour les représentants des collectivités locales du cercle de Mopti; le second, tenu à Kidal, avait pour objet de rétablir la confiance entre la population et les autorités locales. En outre, la MINUSMA a participé à un atelier de deux jours sur la décentralisation, organisé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à l'intention de dirigeants traditionnels, de chefs de clan et des autorités locales du cercle de Gao.
Organisation, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, et en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Ministère malien des affaires féminines, d'une	Oui	La MINUSMA a marqué la Journée internationale de la femme, le 6 mars 2015, en organisant à Bamako une conférence sur l'autonomisation des femmes. Un documentaire sur les femmes entrepreneurs au

campagne publique nationale mobilisant les médias, les instances publiques et les établissements d'enseignement, le but étant de faire mieux connaître le rôle que jouent les femmes dans la politique et les services publics

Organisation de 5 séminaires et de 15 formations dans le but de donner à l'organe d'administration des élections de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante les moyens de s'acquitter de sa mission

Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire des lois et de 5 ateliers tenus avec la Commission, les partis politiques et les organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes), pour déterminer de quelle façon remédier aux principales lacunes de la législation électorale et donner suite à la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales

Fourniture de conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante à l'occasion de réunions mensuelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie civique et électorale; consultation de la Cour constitutionnelle, actualisation de la carte électorale et de la liste électorale biométrique; amélioration de la cartographie des bureaux de vote, des modalités de dépouillement et de la gestion des litiges électoraux

Mali, spécialement réalisé pour cette occasion, a été projeté afin de donner plus de visibilité aux activités de ces femmes. De plus, la MINUSMA a financé un documentaire sur les femmes de Gao dans le contexte de l'après-conflit, réalisé en guise de soutien au Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, qui a été projeté lors de la célébration nationale de la Journée internationale de la femme et diffusé à la télévision malienne.

Non L'organe d'administration des élections n'a pas été créé. Toutefois, la MINUSMA et l'équipe du projet d'appui au processus électoral du PNUD ont tenu à ce sujet 5 réunions préparatoires et techniques avec les organes maliens d'administration des élections.

5 Réunions préparatoires tenues avec la Commission parlementaire des lois

3 Ateliers tenus avec des organisations de femmes en coordination avec le projet d'appui au processus électoral du PNUD (axés principalement sur l'adoption d'un projet de loi concernant des mesures destinées à accroître la représentation des femmes dans les organes de décision)

Par ailleurs, la MINUSMA a pris l'initiative de quelque 30 réunions avec les principaux partis politiques en vue d'examiner les réformes nécessaires compte tenu des lacunes de la législation et de la révision de la loi électorale. Toutes les réformes nécessaires ont été subordonnées à la signature de l'accord de paix.

Oui 15 réunions ont eu lieu avec la Commission électorale nationale indépendante et 10 avec la Cour constitutionnelle pour planifier des programmes de renforcement des capacités, définir une stratégie en matière d'éducation civique et électorale, et examiner les réformes nécessaires s'agissant du cadre juridique et de la gestion des litiges électoraux. Des programmes de renforcement des capacités, élaborés par la MINUSMA à l'intention des membres de la Cour constitutionnelle et axés sur le dépouillement et sur la gestion des litiges électoraux, ont également été mis en œuvre.

Organisation de 3 formations à l'intention d'organes de presse et de journalistes, le but étant de les préparer à informer le public des principales lois électorales et des mécanismes de règlement des conflits	Non	Les formations ont été repoussées à l'exercice 2015/16 en raison du report des élections.
Fourniture de conseils techniques au Gouvernement, à l'occasion de réunions mensuelles et au moyen de recommandations de politique générale, portant sur l'exécution de programmes d'éducation civique afin d'améliorer la participation des électeurs aux scrutins à tous les niveaux et de préparer l'électorat à prendre part en connaissance de cause au dialogue et au débat sur la gouvernance démocratique	Oui	45 réunions mensuelles et 5 ateliers ont été l'occasion de fournir des conseils techniques ainsi que des recommandations de politique générale aux fins de la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation civique visant à améliorer la participation électorale.
Fourniture de conseils techniques et d'appui logistique et de coordination de la sécurité au Gouvernement pour la tenue d'élections municipales et autres, ainsi que d'un appui aux groupes de surveillance des élections de la société civile	Oui	Pour la préparation des élections, la MINUSMA a travaillé en étroite collaboration avec les organes d'administration des élections, notamment le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, la Commission électorale nationale indépendante, la Délégation générale aux élections, la Cour constitutionnelle et d'autres partenaires. Plus de 60 réunions du comité de pilotage des élections locales et réunions techniques d'autres comités ont été organisées en vue de la mise en place des listes électorales biométriques, une fois que serait achevé le recensement administratif à vocation d'état civil. Par ailleurs, 35 réunions ont été tenues avec des organisations de la société civile.

Composante 2 : stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali

41. Comme indiqué dans les cadres de référence définis ci-après, la MINUSMA a aidé les autorités maliennes à sécuriser les principales agglomérations du nord du Mali en appuyant les actions qu'elles mènent pour écarter les menaces et, le cas échéant, en prenant activement des mesures pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. La Mission a également apporté son concours à l'apaisement des tensions et au traitement des plaintes pour violation du cessez-le-feu dans le cadre de la Commission technique mixte de sécurité. Elle a continué de renforcer les organismes du secteur de la sécurité et la coordination à cette fin entre les autorités nationales et les partenaires internationaux, en particulier en ce qui concerne les autorités de police et les mécanismes de justice formelle. En parallèle, elle a mené des initiatives locales pour appuyer le retour des autorités nationales au nord et l'exercice par celles-ci d'une gouvernance efficace, tout en contribuant au règlement des conflits locaux par la médiation et l'apaisement des tensions.

42. Malgré ces efforts, les forces armées maliennes et les communautés ont été victimes d'attaques violentes, attribuées à des groupes armés contrevenant au

cessez-le-feu, dans toutes les régions du nord, notamment celle de Mopti. La MINUSMA est devenue une cible privilégiée pour ces groupes, qui ont attaqué plusieurs de ses patrouilles et certains de ses convois et de ses camps. Le niveau d'instabilité et la nature des menaces contre la sécurité ont varié d'un endroit à l'autre dans le nord du pays. Des violations du cessez-le-feu et des conflits localisés ont été observés, en particulier à Tabankort et à Ménaka.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Diminution du nombre d'actes de violence commis par des groupes armés illégaux dans les 7 grandes agglomérations du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Tessalit, Dyabali et Douentza) (2013/14 : 15; 2014/15 : 10)

Environ 202 faits attribués à des groupes armés illégaux, entre autres des attaques armées, des explosions d'engins improvisés et des tirs de mortier, ont eu lieu principalement dans des zones urbaines. L'augmentation générale du nombre d'actes de violence s'explique par la réduction d'effectifs qui a accompagné la transition de l'opération Serval à l'opération Barkhane, par l'absence des forces de défense et de sécurité maliennes dans de nombreuses localités et par la reprise des hostilités en mai 2014 à Kidal.

Reprise de leurs activités liées à la sécurité par les forces armées maliennes dans un nombre croissant de localités du nord (2013/14 : 7; 2014/15 : 11)

En raison de la dégradation de la situation en matière de sécurité dans le nord du Mali, les effectifs des forces de défense et de sécurité maliennes (forces armées maliennes et gendarmerie) n'ont pas été renforcés au nord du Niger. Les forces de défense et de sécurité maliennes étaient présentes à Almoustarat, Ansongo, Bamba, Bourem, Ménaka et Tarkint (région de Gao), à Tessalit (région de Kidal) et à Bintagoungou, Goundam, Léré, Niafunké et Tombouctou (région de Tombouctou).

Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique mixte de sécurité afin de régler les cas de violation du cessez-le-feu et autres griefs entre les parties au processus de paix (2013/14 : 20; 2014/15 : 25)

Environ 8 réunions de la Commission technique mixte de sécurité ont eu lieu.

Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu car aucune ne s'est tenue aux mois d'août, d'octobre et de novembre 2014 en raison des pourparlers de paix alors en cours à Alger. De plus, la réunion de la Commission technique mixte de sécurité prévue pour juin 2015 a été reportée car la Coordination des mouvements de l'Azawad avait repoussé la signature de l'accord de paix. D'autres réunions de la Commission technique mixte de sécurité ont été annulées ou reportées en raison de l'absence de l'une ou l'autre des parties.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Participation à 2 réunions multilatérales avec les États voisins, aux fins du renforcement de la coopération régionale et de la mise au point de mécanismes conjoints dans le but de régler les problèmes de sécurité dans le nord du Mali, et formulation de recommandations de fond au préalable	Oui	La MINUSMA s'est rendue à 3 réunions du Groupe de cinq pays du Sahel, dont l'objet était l'amélioration de l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.
24 réunions (2 par mois) de la Commission technique mixte de sécurité, qui permettent à toutes les parties de régler leurs différends devant le comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le feu au titre de l'accord préliminaire	8	Réunions de la Commission technique mixte de sécurité ont eu lieu. Le nombre de réunions de la Commission technique mixte de sécurité a été moins élevé que prévu car aucune réunion ne s'est tenue aux mois d'août, d'octobre et de novembre 2014 en raison des pourparlers de paix alors en cours à Alger; par ailleurs, la réunion de juin 2015 a été reportée car la Coordination des mouvements de l'Azawad avait repoussé la signature de l'accord de paix, et d'autres réunions de la Commission technique mixte de sécurité ont été annulées ou reportées en raison de l'absence de l'une ou l'autre des parties.
520 patrouilles de vérification effectuées par les équipes mixtes d'observation et de vérification à raison d'une patrouille hebdomadaire pour 10 équipes pendant 52 semaines. Les équipes mixtes d'observation et de vérification (MINUSMA-Serval-forces maliennes de défense et de sécurité-MNLA) sont chargées de vérifier le respect du cessez-le-feu dans les principaux lieux présentant un risque d'affrontements.	210	Patrouilles de vérification ont été effectuées. Le nombre de patrouilles moins élevé que prévu est dû au fait que les équipes mixtes d'observation et de vérification ont reçu moins de demandes de vérification d'allégations de violation du cessez-le feu que prévu.
11 680 patrouilles à pied dans les 7 grandes agglomérations (1 patrouille par compagnie et par jour pour 32 compagnies pendant 365 jours)	19 290	Patrouilles à pied ont été effectuées dans plus de 10 zones, soit 3 zones de plus que durant l'année civile écoulée en raison de l'évolution de la situation en matière de sécurité au Mali et de la nécessité de la maîtriser. Le nombre de patrouilles à pied a été plus élevé que prévu car davantage de bataillons d'infanterie de la Force ont été déployés sur le terrain.
168 patrouilles de moyenne distance (3 jours) et opérations de sécurité effectuées en zones rurales pour appuyer les forces de défense maliennes, soit	352	Quelque 352 patrouilles de moyenne distance (3 jours) et opérations de sécurité ont été effectuées.

2 patrouilles par compagnie pour 7 bataillons pendant 12 mois		Le nombre de patrouilles à pied est plus élevé que prévu car davantage de bataillons d'infanterie de la Force ont été déployés sur le terrain.
24 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité des bataillons de réserve menées pour prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie 10 jours par mois par secteur)	139 Patrouilles de longue distance ont été effectuées Le nombre de patrouilles à pied a été plus élevé que prévu car davantage de bataillons d'infanterie de la Force ont été déployés sur le terrain.	
600 patrouilles d'une unité fluviale sur le Niger (2 patrouilles fluviales par jour pendant 300 jours) pour appuyer les forces de défense maliennes	502 Patrouilles fluviales, dont 9 de longue distance, ont été effectuées Le nombre de patrouilles a été moins élevé que prévu car le niveau des eaux du Niger était bas, ce qui a empêché l'unité fluviale de mener les opérations envisagées.	
1 440 missions d'hélicoptères armés, soit 20 sorties par mois pendant 12 mois pour 6 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes	662 Missions ont été effectuées (1 365 heures de vol). Le nombre de missions a été moins élevé que prévu car la flotte s'est constituée progressivement.	
1 080 missions d'hélicoptères de transport, soit 15 sorties par mois pendant 12 mois pour 6 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes	552 Missions effectuées (856 heures de vol) par 3 hélicoptères de transport sur 9 mois. Le nombre de missions a été moins élevé que prévu car les hélicoptères de transport ont été déployés avec retard.	
240 missions d'avions de reconnaissance légers, soit 10 sorties par mois pendant 12 mois pour 2 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes	Non Au cours de l'exercice considéré, les 2 avions de reconnaissance légers prévus n'ont pas été mis à la disposition de la MINUSMA; aucune mission n'a donc pu être effectuée. Néanmoins, les missions menées à l'aide de diverses combinaisons d'hélicoptères d'attaque et de transport ont été mises à profit pour obtenir des informations de reconnaissance.	
150 missions effectuées par un drone à long rayon d'action, soit 30 sorties par mois pendant 5 mois, pour appuyer les forces de défense maliennes	Non Le drone à long rayon d'action n'a pas été déployé.	
720 missions effectuées par 2 avions de transport tactique, à raison de 30 sorties par mois pendant 12 mois, pour appuyer les forces de défense maliennes	543 Missions ont été effectuées sur 10 mois (1 132 heures de vol). Le nombre de missions est moins élevé que prévu car les avions ont été déployés avec retard en septembre 2014.	
104 patrouilles de vérification des routes effectuées par les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSMA (2 compagnies	191 Opérations ont été menées pour appuyer 93 convois (62 convois de longue distance et 31 déplacements dans la journée), dont 98	

comprenant une équipe chacune, pendant 52 semaines), pour appuyer les forces de défense maliennes

416 missions de neutralisation des engins explosifs improvisés et des munitions non explosées effectuées par les équipes de neutralisation des explosifs et munitions (2 compagnies comprenant chacune 4 équipes, pendant 52 semaines), pour appuyer les forces de défense maliennes

14 semaines de formation et de mentorat périodique pour 12 agents du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure, pour créer une capacité de neutralisation des engins explosifs improvisés

Remise en état de 7 zones de stockage d'armes et de munitions pour les forces de défense et de sécurité maliennes

activités liées au déminage. La mission des compagnies de neutralisation des explosifs et munitions a été prolongée de 4 semaines afin d'assurer la formation et le transfert de connaissances, avec l'appui des formateurs du SLAM.

Le nombre d'opérations a été plus élevé que prévu car des activités de déminage ont été menées quotidiennement entre septembre 2014 et mars 2015 sur le terrain d'aviation de Kidal et dans les zones avoisinantes.

219 50 opérations de déminage (23 %) ont été effectuées par les compagnies de neutralisation des explosifs et munitions et 169 opérations de déminage (77 %) ont été effectuées directement par le personnel du SLAM.

Le nombre d'opérations menées est moins élevé que prévu car les équipes de neutralisation des explosifs et des munitions n'ont pas été assez réactives en raison du manque de procédures régissant les opérations, de l'étendue de la zone concernée et du nombre insuffisant d'appareils disponibles immédiatement – tels que des hélicoptère – et en mesure de transporter du matériel de neutralisation des explosifs et munitions.

Le SLAM a collaboré étroitement avec la Force à divers titres : amélioration des procédures régissant les opérations et des règles d'information; détermination préalable de la position des explosifs dans les principaux sites concernés afin de faciliter les interventions de neutralisation. La mise en adéquation du matériel existant avec la menace et l'environnement a également posé des problèmes. Le SLAM remplace progressivement le matériel inadapté.

11 Semaines de formation ont été organisées à l'intention de 77 agents des forces de défense et de sécurité, dont 71 agents formés à la neutralisation des explosifs et munitions, 4 agents chargés d'enquêter sur les explosions (membres de l'équipe de renseignement sur les armes et 2 agents du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

Oui 4 armureries (à Bamako) et 4 sites (à Gao) ont été rénovés, équipés ou remis en état par le SLAM.

Réalisation escomptée 2.2 : Démobilisation et réintégration des groupes armés

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

L'accord de paix global entre les parties comprend des dispositions spécifiques pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

Objectif atteint

Des dispositions particulières concernant le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, y compris la mise en place de structures adaptées, figurent au chapitre 8 et à l'annexe 2 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La commission technique de sécurité et la commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration seront établies, avec pour mission d'élaborer un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration inclusif et cohérent qui soit acceptable par tous et prévoit la mobilisation des ressources voulues.

La commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration adopte et lance une politique et un programme nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2013/14 : aucun; 2014/15 : 0)

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali prévoyait la création d'une commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration associant toutes les parties, qui serait chargée de conduire l'élaboration et la mise en place des politiques et programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration dans un délai de 60 jours à compter de la signature de l'accord. Néanmoins, au 30 juin 2015, la commission n'avait pas vu le jour.

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés faisant l'objet de vérifications et d'un enregistrement (2013/14 : 1 847; 2014/15 : 1 847)

Le début des hostilités dans la région de Kidal, en mai 2014, a entraîné la suspension du processus de paix et des mesures de confiance prévues dans l'accord préliminaire signé le 18 juin 2013, y compris celle des missions de vérification portant sur 3 sites de précantonnement « pilotes ». L'accord de paix prévoit la création d'une commission technique de sécurité qui sera chargée d'achever l'identification et la validation des sites de cantonnement, de mettre à jour les modalités pratiques du cantonnement et de soumettre une liste définitive et certifiée des combattants et de leurs armements, de leurs munitions et de leur matériel après l'adoption du calendrier de ses activités et la tenue de sa première session.

Augmentation du nombre d'éléments de tels groupes qui sont désarmés et démobilisés (2013/14 : aucune; 2014/15 : 0)

L'accord préliminaire du 18 juin 2013 prévoit que le désarmement sera achevé après la signature d'un accord de paix global et définitif, dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (art. 6). L'accord a été signé par toutes les parties les 15 mai et 20 juin 2015, mais le processus de désarmement et de démobilisation proprement dit n'avait pas commencé à la fin de l'exercice considéré.

Augmentation du nombre d'ex-éléments de groupes armés et de membres de leur famille ou de leur

Une cartographie socioéconomique a été établie avec succès, qui a permis de déterminer les endroits où il serait

communauté bénéficiant des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2013/14 : 1 000; 2014/15 : 1 000)

possible d'entreprendre des programmes de réduction de la violence communautaire et de réinsertion à base communautaire, dans les régions de Kidal, de Gao, de Tombouctou et de Mopti, en particulier à proximité des sites de cantonnement. La MINUSMA a mis la touche finale à un accord financier avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, portant sur 16 projets de réinsertion à base communautaire axés sur l'eau, le bétail, les services de base et les emplois temporaires pour les jeunes en danger, les femmes et les autres groupes vulnérables. L'exécution des projets en question a débuté après la signature de l'accord de paix le 20 juin 2015, mais demeure fragmentaire.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Construction ou remise en état de 5 cantonnements supplémentaires avec appui logistique et services	Non	À la suite du déclenchement des hostilités à Kidal, en mai 2014, le processus de cantonnement a été suspendu. Toutefois, la MINUSMA a participé et apporté son concours aux délibérations de la Commission technique mixte de sécurité sur la reprise des opérations de reconnaissance destinées à choisir les futurs sites de cantonnement. Un accord financier entre la MINUSMA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été conclu, qui facilitera la construction ou la rénovation, ainsi que la gestion, de 5 cantonnements supplémentaires dans le nord du Mali au titre du budget statutaire de la MINUSMA et de 3 autres au titre du Fonds pour la consolidation de la paix (les parties doivent encore trouver un accord quant aux endroits précis où se situeront ces cantonnements).
Vérification et enregistrement dans les bases de données prévues à cet effet de tous les éléments armés présents dans les cantonnements	Non	À la suite du déclenchement des hostilités en mai 2014, l'appui dispensé par la MINUSMA en ce qui concerne les sites de précantonement et les missions de vérification a été suspendu. Les opérations de vérification et d'enregistrement d'informations destinées aux bases de données étaient subordonnées à l'engagement du processus de cantonnement et à la mise en service du système de gestion de l'information. La Mission a entamé les procédures d'achat du matériel informatique nécessaire à l'établissement de la base de données.

Mise en place d'installations sûres de stockage des armes et munitions dans les cantonnements; stockage, sécurisation et enregistrement dans la base de données prévue à cet effet de toutes les armes et munitions

12 réunions mensuelles de coordination et 3 ateliers de renforcement des capacités pour fournir des conseils et un appui technique aux autorités maliennes afin de rendre pleinement opérationnelle la commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de concevoir et mettre en place une politique et un programme nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Non La mise en place des installations de stockage des armes et des munitions et l'enregistrement desdites armes étaient subordonnés à l'engagement du processus de cantonnement, qui a été suspendu à la suite du déclenchement des hostilités, en mai 2014.

5 Réunions de coordination se sont tenues avec le Ministère de la défense, le Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du Nord, l'organisme national chargé du développement et le groupe de travail pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dirigé par le Gouvernement, qui ont été consacrées à la mise en place de la commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et à l'examen de questions touchant l'assistance technique pour la formulation de la politique et du programme nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

3 Réunions se sont tenues dans le cadre du Programme transitionnel de démobilisation et réintégration de la Banque mondiale, durant lesquelles ont été examinées les possibilités de financement du programme de réintégration et de création d'un groupe de travail technique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ce groupe de travail sera spécialisé dans les mouvements armés et chargé de mettre au point et de faciliter l'exécution de la politique et du programme nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

De plus, 4 réunions distinctes se sont tenues avec les ambassades et les représentants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Norvège et des Pays-Bas, consacrées à l'appui technique et au financement nécessaires à la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

En l'absence d'un accord de paix global et d'une commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, aucun atelier n'a pu avoir lieu au cours de l'exercice considéré. De même, aucune réunion de coordination n'a pu avoir lieu, car le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été engagé.

24 réunions tenues avec les parties afin de leur fournir des conseils et un appui technique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre d'un accord de paix global

Mise en œuvre de 15 projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique à base communautaire pour quelque 4 000 ex-éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leur communauté, pour contribuer aux efforts de sécurisation, de stabilisation et de restauration de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, dont 8 ateliers destinés aux populations locales dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'ex-éléments de groupes armés dans leurs communautés, menée notamment grâce à l'utilisation de radios mobiles

Activités de sensibilisation menées auprès d'institutions nationales et d'organisations de la société civile, auxquelles des conseils techniques sont dispensés, afin de permettre l'identification et la libération d'enfants soldats en coordination avec l'UNICEF

5 visites de sensibilisation menées dans les 5 principaux camps de réfugiés des pays voisins et contacts établis avec les autorités locales chargées des réfugiés et des combattants infiltrés, pour préparer un éventuel rapatriement de combattants

8 cantonnements visités, pour sensibiliser les membres de groupes armés à la question des violences sexuelles liées aux conflits au cours du

Oui Des conseils et un appui technique ont été fournis tout au long des 6 séries de pourparlers menés à Alger, qui ont consisté en 78 réunions avec les parties (la Plateforme, la Coordination des mouvements de l'Azawad et le Gouvernement malien) entre juillet 2014 et avril 2015. La MINUSMA a aussi participé aux réunions de la Commission technique mixte de sécurité, afin d'examiner avec elle les dispositions relatives au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, qui constituaient un élément central du programme des pourparlers de paix.

16 Projets de réduction de la violence de proximité lancés en juin 2015, à la suite de la conclusion de l'accord financier entre la MINUSMA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

La MINUSMA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont mené conjointement des missions d'évaluation technique dans divers endroits du nord du Mali où les projets devaient être mis en œuvre.

2 Ateliers de sensibilisation ont été tenus à l'intention des membres du personnel de la MINUSMA, afin de faciliter la mise en œuvre des projets.

Oui Un protocole relatif à la libération et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés a été signé en juillet 2013 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement malien. Son application s'est traduite par la libération de 20 enfants qui étaient détenus en raison de leur participation supposée aux activités de groupes armés.

Non À la suite du déclenchement des hostilités à Kidal, en mai 2014, qui a compromis les mesures d'instauration de la confiance entre les parties, aucune visite n'a pu être rendue aux réfugiés. De plus, les dirigeants des groupes armés affiliés aux réfugiés n'étaient pas favorables au retour de ces derniers en l'absence d'un accord de paix approuvé par toutes les parties.

Non Le processus de cantonnement n'avait pas commencé.

processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration

8 cantonnements visités 2 fois chacun pour vérifier que les enfants associés aux groupes armés ont bien été libérés et promouvoir la libération de tels enfants

8 réunions – 2 dans chacune des 4 régions du nord – tenues avec les organisations de la société civile et les responsables locaux, pour appuyer la réintégration d'enfants ayant quitté des groupes armés en dehors du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Non Le processus de cantonnement n'avait pas commencé.

6 Réunions ont été organisées avec des organisations de la société civile et des responsables locaux à Tombouctou, Kidal et Gao, afin de discuter des possibilités de réintégration des enfants démobilisés de leur propre initiative, ainsi que de la prévention efficace de nouveaux recrutements.

Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu car, en raison d'effectifs insuffisants à la section chargée de la protection de l'enfance et d'un conflit de priorités, la MINUSMA n'a pas pu mobiliser les parties prenantes à Mopti.

La MINUSMA a également apporté son appui aux projets mis en place par les partenaires locaux dans le but de soutenir la réintégration sociale des enfants victimes des violations commises pendant la crise qu'a connue le Mali.

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

L'ensemble des 17 préfets et des 120 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent leurs cercles et arrondissements respectifs.

Rétablissement au niveau régional des services techniques essentiels assurés par l'État, les pouvoirs publics exerçant de nouveau leurs fonctions dans les domaines suivants : santé, enseignement, agriculture, sécurité, approvisionnement en eau, justice, emploi-formation (2013/14 : 3; 2014/15 : 4 régions ont rétabli les 7 services publics).

Indicateurs de succès effectifs

16 préfets et 83 sous-préfets sont retournés à leur poste dans le nord du Mali. 4 préfets et 9 sous-préfets exercent leurs fonctions depuis la capitale régionale plutôt que dans leur lieu d'affectation officiel. Le nombre moins élevé que prévu de sous-préfets ayant réintégré leur lieu d'affectation s'explique par l'insécurité qui règne dans les zones reculées (communes et arrondissements) où ils devraient être basés.

Environ 80 % des écoles sont en état de fonctionner, mais 430 établissements demeurent fermés en raison de l'instabilité de la situation en matière de sécurité.

Dans le domaine de la santé, 24 des 63 centres de soins locaux détruits ont été remis en service à Gao (1) et Tombouctou (23).

En outre, le PNUD a contribué au rétablissement des services de l'administration locale en fournissant du matériel de bureau, en renforçant les moyens techniques de plusieurs centres de santé locaux et en améliorant l'approvisionnement en eau potable.

<p>Augmentation du nombre de policiers dans les zones du nord touchées par le conflit (2013/14 : 1 118; 2014/15 : 2 300)</p>	<p>Énergie du Mali (EDM) a reçu un appui à Gao et Tombouctou et 3 projets à effet rapide mis en œuvre à Kidal ont permis d'alimenter en électricité l'hôpital central de Kidal et les communes d'Aguelhok et d'Anéfif.</p> <p>2 120 agents des services de répression maliens, dont 346 fonctionnaires de la Police nationale, 677 de la Gendarmerie nationale, 944 de la Garde nationale et 153 de la Protection civile ont été déployés dans le nord du Mali.</p>
<p>Augmentation du nombre de tribunaux opérationnels (ouverts, personnel présent, affaires traitées) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 4; 2014/15 : 8)</p>	<p>Le nombre plus faible que prévu d'agents des services de répression déployés s'explique par la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du pays, en particulier à Kidal, ainsi que par le manque d'installations sur place.</p> <p>6 tribunaux sont opérationnels (Tombouctou, Diré, Gao, Douentza, Youwarou, Ténenkou) et celui de Bourem siège désormais à Gao. Après l'attaque lancée le 2 mai 2015 par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) contre la localité de Diré, qui a spécialement visé les institutions de l'État (forces de sécurité, tribunal et prison), le tribunal de Diré n'était plus en mesure d'exercer ses fonctions. À Kidal, aucun tribunal n'était en état de fonctionner en raison de la détérioration des conditions de sécurité.</p>
<p>Augmentation du nombre de prisons en état de fonctionnement (ouvertes, personnel et détenus présents) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 3; 2014/15 : 6)</p>	<p>Objectif atteint</p> <p>6 établissements pénitentiaires sont opérationnels (Tombouctou, Niafunké, Diré, Gao, Douentza, Ténenkou); les 2 prisons qui se trouvaient à Bourem et Youwarou ont été transférées à Gao et à Sévaré, respectivement. Après l'attaque du 2 mai 2015, la prison de Diré n'était plus opérationnelle.</p>
<p>Adoption par le Gouvernement d'une politique nationale de réforme du secteur de la sécurité et d'instruments de contrôle civil en vue de la responsabilisation des institutions de sécurité et du respect des droits de l'homme (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)</p>	<p>Objectif atteint</p> <p>Dans son rapport d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité, en date de juillet 2014, le Gouvernement malien a adopté deux recommandations importantes du groupe pluridisciplinaire de réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité, sur la vision d'ensemble de la réforme et sur le mécanisme de coordination à l'échelle nationale. Le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité a été créé par décret présidentiel le 14 août 2014, et le Coordonnateur national a été nommé, lui aussi par décret présidentiel, le 15 mars 2015. La troisième recommandation, relative au mécanisme de collecte de fonds pour la réforme, est encore à l'examen. Les structures et mécanismes de la réforme pris en charge par les Maliens eux-mêmes se mettent progressivement en place, la MINUSMA apportant son concours au titre des éléments liés à l'application de l'accord de paix, notamment le réexamen du décret qui s'applique au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui technique et logistique pour faciliter le retour et la reprise des services techniques de l'État dans les régions du nord	4	Réunions ont été organisées avec différentes autorités au niveau central, notamment le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et le Directeur général des collectivités territoriales, où il a été plaidé, entre autres, pour le renforcement des mesures de sécurité afin de permettre le retour des autorités administratives. Un soutien logistique a également été fourni en vue de faciliter le retour des autorités administratives et des services techniques de l'État dans le nord, s'agissant notamment du transport sur place de quelque 300 fonctionnaires et agents des services techniques.
Mise en œuvre de 45 projets à effet rapide pour établir la confiance et appuyer les relations entre l'ONU et la population locale : remise en état et équipement de bâtiments publics et amélioration des services publics de base (en premier lieu : approvisionnement en électricité, en eau et en carburants) au bénéfice des populations touchées par le conflit	70	Projets à effet rapide mis en œuvre sur un total de 92 projets financés au titre de l'exercice budgétaire 2014/15 et concernant les infrastructures et les services publics : remise en état et équipement de bâtiments publics et amélioration de la prestation de services publics de base : distribution d'électricité (3), mobilier et matériel (3), santé, assainissement et hôpitaux (4), police (27), prisons (6), éclairage public (4), marchés et espaces publics (3), infrastructure judiciaire (1), infrastructures municipales (1), écoles (7), sport (7), gestion des déchets (2) et gestion de l'eau (8)
Conseils techniques fournis lors de réunions mensuelles avec le Ministère de la sécurité, consacrées à l'élaboration de plans stratégiques pour la réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation visant à améliorer les capacités de la police et autres services de maintien de l'ordre de faire respecter l'état de droit; aux questions touchant l'état de droit dans le nord du Mali, notamment la criminalité transnationale organisée et le suivi de la localisation des armes	23	Séances de travail ont été organisées avec le Ministère de la défense et le Chef d'état-major de l'armée de terre aux fins de l'évaluation des besoins en matière d'élaboration de concepts et de politiques, de formation et de matériel. En outre, le comité sectoriel qui relève du Ministère de la sécurité et de la protection civile s'est réuni le 15 juin 2015. La MINUSMA a apporté son concours au groupe de travail du Comité parlementaire pour la réforme du secteur de la sécurité et a appuyé 3 projets à effet rapide des services d'inspection du Ministère de la défense, du Chef d'état-major de l'armée de terre et de la Gendarmerie. Elle a également collaboré avec les autorités maliennes à la rédaction de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et de lois connexes.

Assistance technique dispensée au Gouvernement, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de 4 projets d'amélioration des installations de la police et des institutions de maintien de l'ordre dans le nord	Oui	
Conseils dispensés quotidiennement à la Police nationale et renforcement de ses capacités, grâce au partage de locaux avec la Police des Nations Unies dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, notamment dans les 2 écoles de police	Oui	En raison de la détérioration des conditions de sécurité, les forces de police maliennes n'étaient pas présentes à Kidal.
Formation dispensée à 4 000 agents des forces de sécurité maliennes dans les domaines suivants : techniques de police, action antiémeutes, techniques d'enquête et droits de l'homme – problématique hommes-femmes, protection des enfants, violences sexuelles liées aux conflits et autres questions mentionnées dans l'évaluation des besoins de 2013/14	4 000	Agents des forces de sécurité maliennes ont reçu une formation, dont 22 formateurs en matière de problématique hommes-femmes.
245 000 heures-homme de patrouille conjointe des unités de police constituée des Nations Unies et de la Police nationale (2 patrouilles par unité de police constituée x 7 unités x 10 hommes x 7 heures x 250 jours)	142 030	Heures-hommes de patrouille conjointe des unités de police constituée des Nations Unies et de la Police nationale Le nombre moins élevé que prévu d'heures-homme s'explique par l'absence des forces de police maliennes à Kidal en raison de la détérioration des conditions de sécurité à Gao.
5 700 heures-homme d'appui opérationnel à l'action antiémeutes fournies à la Police nationale par les unités de police constituées, notamment au cours d'activités de formation communes	7 725	Heures-homme Un nombre plus élevé d'heures-homme – résultat de l'évaluation intermédiaire des capacités en matière d'opérations antiémeutes des unités de police constituées des Nations Unies et de la Police nationale – a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'activités de formation communes.
52 500 heures-homme de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 heures par patrouille x 5 hommes x 7 unités x 250 jours) dans les zones instables, pour appuyer la police et autres services de maintien de l'ordre maliens	66 120	Heures-homme Un nombre plus élevé d'heures-homme a été nécessaire pour compenser le nombre limité de patrouilles conjointes.
Appui logistique et appui à la coordination de la sécurité – transport, aide à la remise en état de l'infrastructure de fourniture de matériel – dispensés au Ministère de la justice pour le redéploiement de 20 agents du système judiciaire et 50 agents du système pénitentiaire à Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise (Douentza, Youwarou et Ténenkou)	Oui	La MINUSMA a appuyé le redéploiement de 15 agents du système judiciaire et de 26 agents du système pénitentiaire, principalement dans les régions de Tombouctou et de Gao. En outre, elle a appuyé le redéploiement de 11 agents du système judiciaire et de 14 agents du système pénitentiaire dans des cercles de la région de Mopti. Ce résultat a été obtenu grâce à un intense travail de sensibilisation effectué par la

20 sessions consultatives organisées à l'intention des juges, procureurs et autres agents du système judiciaire, sur l'administration et la gestion des tribunaux, la tenue des dossiers et des registres, la déontologie judiciaire, la sécurité judiciaire, la justice militaire, les techniques d'enquête, la procédure pénale et les normes internationales en matière de droits de l'homme et de justice pénale

5 stages de formation de formateurs pour 100 juges, procureurs et autres agents du système judiciaire, à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako, sur l'administration et la gestion des tribunaux, la tenue des dossiers et des registres, la déontologie judiciaire, la sécurité judiciaire, la justice militaire, les techniques d'enquête, la procédure pénale et les normes et règles internationales en matière de droits de l'homme et de justice pénale

Appui consultatif, logistique et administratif dispensé au Ministère de la justice pour l'organisation de 10 audiences de tribunaux itinérants dans des zones peu sûres ou difficiles d'accès des régions de Gao, Tombouctou ou Kidal, concernant des violations graves des droits de l'homme ou des allégations de détention arbitraire prolongée

Assistance logistique et administrative ou facilitation d'une assistance financière ou matérielle bilatérale au Ministère de la justice pour la remise en état ou la construction de 4 tribunaux et de 3 établissements pénitentiaires à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou

Appui consultatif et logistique dispensé dans le cadre de 10 enquêtes criminelles ou poursuites concernant des infractions graves menées par la justice militaire dans les zones touchées par le conflit armé, fourni au moyen des cellules d'appui aux poursuites judiciaires

MINUSMA auprès du Ministère de la justice, qui a conduit ce dernier, en mars 2015, à réunir son personnel et à ordonner un redéploiement immédiat.

L'effectif redéployé a été plus faible que prévu, ce qui est dû à la détérioration de la situation en matière de sécurité à Kidal.

- 16 Sessions ont été organisées sur les procédures judiciaires, la conduite d'enquêtes, la protection des lieux du crime et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le nombre de sessions a été moins élevé que prévu en raison de la lenteur du déploiement du personnel et de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le nord.

- 4 Ateliers ont été organisés à Bamako (50 participants), Mopti (35 participants), Tombouctou (21 participants) et Gao (32 participants).

Le nombre d'ateliers plus faible que prévu est dû à la détérioration de la situation en matière de sécurité à Kidal.

- 6 Audiences ont été organisées dans la région de Mopti.

Le nombre d'audiences moins élevé que prévu tient à la détérioration des conditions de sécurité dans d'autres régions du nord du Mali.

- Oui 3 tribunaux ont été remis en état (Tombouctou, Niafunké, Goundam) et les travaux sont en cours pour 4 autres (Diré, Gourma-Rharous, Mopti-Sévaré et Ténenkou). Les projets de remise en état portaient aussi sur la résidence officielle des présidents de tribunal.

2 prisons ont été remises en état (Tombouctou, Gao) et des fonds ont été obtenus pour la remise en état de 3 autres (Diré, Niafunké, Gourma-Rharous).

- Non Le réexamen du code de justice militaire par le Gouvernement malien était en cours, aussi les tribunaux militaires n'étaient-ils pas encore opérationnels.

5 stages de formation de formateurs pour 100 agents du système pénitentiaire, à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako, sur les opérations pénitentiaires de base, les normes internationales régissant le traitement des prisonniers, l'administration et la gestion des prisons, la sûreté et la sécurité

Appui logistique dispensé au Service d'inspection des prisons du Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne les questions de protection des jeunes et des femmes, à Gao, Tombouctou et Mopti, lors de 24 inspections (4 visites dans 6 prisons)

Appui logistique dispensé lors de 20 visites d'inspection menées par le Service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice à Gao, Tombouctou et Mopti, pour évaluer le respect des politiques et règles d'administration et de gestion des tribunaux et bureaux du ministère public

1 rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies

Conseils et appui techniques fournis lors de réunions bimensuelles au Comité parlementaire de réforme du secteur de la sécurité en vue de l'élaboration de la politique en la matière; conseils spécialisés dispensés au sujet de questions spécifiques soulevées par le Comité; 1 atelier d'experts sur les bonnes pratiques et enseignements tirés d'autres processus de réforme du secteur de la sécurité; 2 programmes de formation sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des membres du Comité

Conseils techniques fournis lors de réunions mensuelles au Comité parlementaire pour la réforme du secteur de la sécurité en vue d'établir un programme de renforcement des capacités de supervision parlementaire, en consultation avec le corps législatif malien; 2 stages de formation au renforcement des capacités de contrôle du secteur de la sécurité, à l'intention des experts et conseillers parlementaires maliens

4 Stages de formation de formateurs ont été organisés et 170 membres du personnel pénitentiaire formés (1 stage a eu lieu à Gao, avec 20 participants, et trois à Bamako, avec 150 participants). Le nombre de stages organisés a été inférieur aux prévisions en raison de l'insécurité qui régnait dans le nord du pays

Du fait du transfert des stages à Bamako, la participation a été plus élevée que prévu.

3 Missions à Tombouctou, Gao et Mopti ont reçu un appui

Le nombre de visites a été inférieur aux prévisions, car les inspecteurs en ont repoussé certaines en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali.

Non Les inspecteurs ont différé leurs visites en raison de la détérioration de la situation dans le nord du Mali.

Toutefois, la MINUSMA a fourni un appui logistique au Directeur de l'administration de la justice qui s'est rendu en mission dans les juridictions de Gao, Mopti et Tombouctou. Elle a également fourni un appui logistique pour le déplacement de représentants de la Cour d'appel dans des juridictions lointaines.

Non La Mission a demandé l'accord du Ministère de la justice, qui n'a pas encore répondu.

Non Le Coordonnateur national pour la réforme du secteur de la sécurité ayant été nommé le 15 mars 2015, seules 4 réunions ont pu avoir lieu.

12 Réunions se sont tenues en préparation de 1 stage d'auto-évaluation en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, organisé en coopération avec le National Democratic Institute, afin d'évaluer les structures existantes et les pratiques établies de la Commission parlementaire de la défense, de la sécurité et de la protection civile. Les autres réunions prévues dans les régions ont été repoussées en raison de

<p>Réunions mensuelles de coordination avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux du secteur de la sécurité pour déceler d'éventuels chevauchements d'activité et lacunes et appuyer la réforme du secteur de la sécurité, plaider pour qu'une assistance adéquate soit dispensée au secteur de la sécurité et définir de manière coordonnée les modalités de la répartition des ressources entre partenaires</p>	<p>la détérioration de la situation en matière de sécurité.</p> <p>Non L'harmonisation du mandat du groupe de travail technique a pris du temps; seules 4 réunions officielles ont pu être organisées.</p>
<p>Conseils et appui fournis à un comité mixte du Gouvernement malien et des forces de défense et de sécurité maliennes spécialisé dans les aspects opérationnels, au moment de sa constitution puis au gré de réunions mensuelles, aux fins du renforcement des capacités et de la mobilisation de compétences pour faire face à la prolifération des armes légères, et appui technique et matériel dispensé dans le cadre des activités de contrôle des frontières et de maîtrise des armements</p>	<p>Oui 11 réunions ont été organisées, dont 3 réunions de la MINUSMA avec le groupe de travail bilatéral sur la sécurité aux frontières. La MINUSMA a continué d'apporter son aide à la Gendarmerie nationale, à la Garde nationale et la Police des frontières pour l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurisation des frontières. En outre, 2 projets à effet rapide ont été mis en chantier pour la remise en état des installations frontalières à Léré (la Police nationale n'a pas encore arrêté la proposition de projet définitive) et à Labézanga (réalisation en cours, les fonds ont été reçus le 10 juillet 2015).</p>
<p>Assistance technique – notamment conseils spécialisés et échange de bonnes pratiques – fournie au Gouvernement malien aux titres suivants : création et gestion d'une base de données sur les armes et les munitions afin qu'il soit possible de suivre la tendance d'évolution en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre; mise au point de diverses options en matière de programmation fondée sur l'analyse des faits; établissement de liens avec INTERPOL, les groupes d'experts régionaux, les équipes de suivi de l'application des sanctions et de l'embargo et d'autres initiatives régionales de lutte contre la prolifération des armes et le renforcement des frontières</p>	<p>Oui La MINUSMA a présidé six réunions du groupe de coordination sur les armes légères et de petit calibre et a participé à des stages de formation au suivi de la localisation des armes et des munitions, organisés à l'intention de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Mali. Elle a également apporté son concours à la constitution de la version bêta de deux bases de données sur le suivi de la localisation des armes et des munitions (SAGE et I-base), que pourront utiliser simultanément le Département des opérations de maintien de la paix, les unités chargées de surveiller l'embargo et les États Membres.</p>
<p>20 réunions avec la commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration : appui consultatif et technique pour l'enregistrement des armes dans les cantonnements, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les programmes et processus de réduction de la violence de proximité et les obligations connexes en matière de déminage et d'armes légères et de petit calibre</p>	<p>Non La création de la commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion était subordonnée à la mise au point définitive de l'accord de paix global, qui a finalement été signé par toutes les parties le 20 juin 2015. Un appui consultatif et technique sera fourni à la commission une fois que celle-ci aura été créée. Au cours de l'exercice considéré, à l'invitation d'une organisation de la société civile, la MINUSMA a participé à une table ronde sur les armes légères et de petit calibre en prévision de</p>

Assistance technique à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en ce qui concerne le respect de la Convention sur certaines armes classiques (1980), aux titres suivants : présentation de rapports aux organes conventionnels, élaboration de normes nationales et mise en place de mécanismes de suivi

futures opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion au Mali, qui a réuni des représentants du Gouvernement malien, d'organisations de la société civile, de l'Union africaine et de la CEDEAO.

Oui La MINUSMA a soutenu, aux côtés de partenaires nationaux et internationaux, l'élaboration, en février 2015, de la législation nationale sur les armes légères et de petit calibre conformément aux dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Elle a continué de travailler sur cette question en coordination avec des organismes des Nations Unies (PNUD Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) et d'autres partenaires internationaux

Composante 3 : droits de l'homme et protection des civils

43. Comme indiqué dans les cadres de référence définis ci-après, la MINUSMA a continué de recueillir des preuves de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des violations du droit à la vie et du droit à l'intégrité physique, commises par des groupes armés hostiles au Gouvernement malien et par les forces gouvernementales ou des acteurs non étatiques à leur solde.

44. Dans le nord du Mali, les civils n'ont pas été délibérément pris pour cible, mais ils ont subi des dommages collatéraux, du fait notamment de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines. Le nombre d'attaques asymétriques et de victimes civiles a augmenté au Mali au cours de l'exercice 2014/15 (115 attaques, qui ont fait 122 morts, dont 45 civils, et 249 blessés, dont 128 civils) par rapport à l'exercice précédent (46 attaques, qui avaient fait 20 morts, dont 7 civils, et 77 blessés, dont 29 civils). Outre que des victimes civiles leur sont imputables, les engins explosifs improvisés, les mines et les restes explosifs de guerre ont entravé la liberté de mouvement et perturbé l'accès aux services et les activités économiques. La MINUSMA a également poursuivi le recensement des victimes civiles des violences intercommunautaires et intracommunautaires.

45. En mars 2015, la Mission a adopté une stratégie de protection des civils, qui constitue l'un des éléments de son mandat. Cette stratégie a été élaborée à l'issue de consultations, menées notamment au niveau régional et en coopération étroite avec le groupe de la protection humanitaire. Le mandat de protection y est articulé sur le concept stratégique de la Mission ainsi que sur la conception générale des opérations militaires et de police. Les rôles et responsabilités respectifs du personnel civil et du personnel en tenue de la Mission en ce qui concerne la protection des civils y sont répartis comme suit : protection par des moyens politiques, protection physique et instauration d'un environnement protecteur.

46. Lors des négociations de paix d'Alger, la MINUSMA a réussi à obtenir l'inclusion dans l'accord de paix de dispositions essentielles concernant la justice

transitionnelle et la lutte contre l'impunité. Le secrétariat de la Commission vérité, justice et réconciliation est en place depuis septembre 2014, mais la Commission elle-même n'a pas été opérationnelle au cours de l'exercice considéré du fait que son président et ses membres n'avaient pas encore été nommés. La MINUSMA a toutefois continué – à intervalles réguliers – de fournir des conseils techniques au secrétariat de la Commission et de familiariser les organisations de la société civile avec les processus et mécanismes de la justice transitionnelle.

47. La MINUSMA a aidé à mettre sur pied le cadre de concertation entre la Commission nationale des droits de l'homme et la société civile et a fourni une assistance technique pour l'élaboration de son cahier des charges ainsi que pour l'établissement de groupes de travail. Le cadre de concertation donne lieu à des réunions mensuelles.

Réalisation escomptée 3.1: Amélioration de la capacité des institutions nationales de protéger les droits de l'homme au Mali conformément aux conventions internationales

Indicateurs de succès prévus

La Commission vérité, justice et réconciliation est opérationnelle et enquête sur les allégations de violations graves des droits de l'homme, notamment à l'égard de femmes et d'enfants [2013/14 : création de la Commission selon les normes et règles internationales en vigueur; 2014/15 : la Commission enquête sur les allégations de violations graves des droits de l'homme (collecte d'éléments de preuve et entretiens avec les victimes, les auteurs présumés et des informateurs)].

Augmentation du pourcentage de cas avérés de violations des droits de l'homme portés à l'attention du Gouvernement malien, en réponse auxquels il a pris des mesures (2013/14 : 70 %; 2014/15 : 80 %)

Augmentation du pourcentage de cas avérés de violations des droits de l'homme portés à l'attention des acteurs non étatiques impliqués dans le conflit, en réponse auxquels ceux-ci ont pris des mesures (2013/15 : 50 %; 2014/15 : 60 %)

Indicateurs de succès effectifs

Le secrétariat de la Commission vérité, justice et réconciliation est opérationnel depuis septembre 2014. Toutefois, ce n'était pas encore le cas de la Commission elle-même, les autorités maliennes ayant repoussé la nomination et l'entrée en fonctions de son président et de ses membres dans l'attente de la signature de l'accord de paix. La Commission n'a pas pu commencer à exécuter sa mission d'enquête du fait que son président et ses 15 membres n'avaient pas été nommés. La MINUSMA a continué de fournir des conseils techniques au secrétariat de la Commission pour que celle-ci soit pleinement opérationnelle le moment venu.

À l'issue d'enquêtes approfondies, la MINUSMA a porté à l'attention des autorités judiciaires maliennes 93 cas avérés de violations des droits de l'homme commises par des acteurs étatiques et non étatiques (y compris 1 affaire de violences sexuelles commises à l'encontre de 23 personnes au cours de la période durant laquelle les régions du nord du Mali étaient occupées). S'agissant de 45 de ces affaires (soit plus de 48 %), les autorités judiciaires ont pris un large éventail de mesures (allant de la libération sans condition des personnes détenues arbitrairement à la poursuite des auteurs de crimes graves). Toutefois, dans le cas des affaires les plus graves, aucun procès n'a débuté au cours de l'exercice considéré.

Dans les régions occupées par des acteurs non étatiques, à savoir Kidal et certains cercles de Tombouctou et Gao, la MINUSMA a porté 42 violations avérées à l'attention des représentants des groupes armés, qui ont pris des mesures dans 22 cas (soit plus de 52 %) – telles que l'autorisation de visites de spécialistes des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires et la libération de personnes détenues arbitrairement.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>4 ateliers menés avec le Ministère de la justice aux fins de la révision d'un projet de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, pour le mettre en conformité avec les Principes de Paris et les normes internationales; 2 ateliers tenus, et conseils techniques dispensés chaque mois à la Commission nationale des droits de l'homme, aux fins de la révision d'un projet de loi sur le statut juridique de la Commission, pour le mettre en conformité avec les Principes de Paris; appui logistique et conseils techniques sur une base mensuelle, dispensés à la Commission vérité, justice et réconciliation pour qu'elle soit mieux à même d'enquêter sur les allégations de violation grave des droits de l'homme, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme</p>	<p>Oui Un projet de loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris a été élaboré, examiné et approuvé lors de 1 atelier organisé par le Ministère de la justice à l'intention du comité interministériel compétent. Des problèmes politiques persistants ont cependant retardé l'adoption du projet de loi. La MINUSMA a fourni des conseils techniques aux membres de l'actuelle Commission et aidé à mettre en place un cadre de concertation entre la société civile et la commission.</p> <p>La Commission vérité, justice et réconciliation n'étant pas opérationnelle, la MINUSMA a recentré son action sur la sensibilisation des acteurs locaux et de la société civile à la notion de justice transitionnelle et sur le renforcement de leurs capacités dans ce domaine. Elle a organisé 1 séminaire thématique à Bamako, sur les moyens de promouvoir le dialogue et d'appuyer la Commission vérité, justice et réconciliation. Elle a également organisé 3 forums avec les acteurs de la société civile, à Mopti, Tombouctou et Kidal, sur la participation de la société civile et des victimes aux processus de justice transitionnelle. Enfin, elle a organisé à Bamako une grande conférence internationale sur la justice transitionnelle qui a réuni plus de 100 responsables gouvernementaux, représentants de groupes armés et acteurs de la société civile.</p>
<p>Missions hebdomadaires de suivi et d'enquête menées dans 4 bureaux locaux (Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti) et 12 missions spéciales d'enquête (unités mobiles/bureau d'enquête) menées au sujet des allégations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment à l'encontre de femmes et d'enfants, et de violences sexuelles liées au conflit</p>	<p>Oui Les quatre bureaux régionaux de la MINUSMA ont organisé des missions hebdomadaires de suivi et d'enquête. La Mission a effectué 541 visites dans des établissements pénitentiaires gérés par l'État ou des groupes armés et mené 110 missions nocturnes dans des zones reculées, y compris 8 missions spéciales d'enquête. Le grand nombre de missions nocturnes tient à ce que le nombre d'allégations de violations des droits de l'homme signalées a été plus élevé que prévu.</p>

En collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, 1 session de formation d'une semaine sur le droit pénal international organisée à l'intention de 50 fonctionnaires de haut rang et responsables de la société civile

Fourniture de conseils techniques à l'Institut de formation des magistrats, dans le cadre de réunions mensuelles et d'un atelier, afin de renforcer les capacités des magistrats et des avocats maliens de poursuivre les auteurs de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire; fourniture des ouvrages spécialisés nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque de l'Institut de formation des magistrats

Appui logistique dispensé aux autorités judiciaires pour leur permettre de mener des enquêtes médico-légales sur des violations graves des droits de l'homme, et fourniture d'une expertise technique par l'intermédiaire de l'Institut de criminalistique des Pays-Bas

Fourniture de conseils techniques à l'École de gendarmerie dans le cadre de réunions mensuelles et organisation de 1 atelier de formation de formateurs portant sur les programmes consacrés aux droits de l'homme et de 1 session de formation conjointe sur les droits de l'homme à l'intention de gendarmes dans chacune des 4 régions du nord; 1 atelier tenu à l'intention des hauts commandants militaires maliens sur les droits de l'homme et les dispositifs de commandement et de contrôle, le principe de responsabilité et la justice militaire; 1 atelier tenu à l'intention des groupes armés sur les droits de l'homme et les obligations internationales découlant du droit humanitaire, s'agissant notamment de l'interdiction d'employer des enfants soldats, et réunions hebdomadaires avec les chefs des groupes armés dans les zones instables, en vue d'aborder des questions essentielles touchant les droits de l'homme,

Oui 50 juges, hauts fonctionnaires et personnalités de la société civile ont participé à un séminaire de formation d'une semaine sur les droits de l'homme et le droit pénal international, qui s'est tenu du 23 au 28 février 2015 à Bamako.

Non Un stage de formation d'une semaine sur les droits de l'homme et le droit pénal a été organisé à Bamako, du 19 au 23 mai, avec la participation de plus de 100 juristes. L'Institut de formation des magistrats n'a bénéficié d'aucun appui, faute de garanties suffisantes de la part de la direction quant à la viabilité de ce type d'activité.

Non La MINUSMA n'a pas fourni d'appui aux autorités judiciaires pour mener des enquêtes médico-légales sur des violations graves des droits de l'homme. Bien que cet appui ait été proposé aux autorités judiciaires, elles l'ont généralement refusé en raison du manque de sécurité sur le terrain et ont demandé à bénéficier d'indemnités de subsistance. À la place, un atelier de formation de formateurs d'une semaine, sur le respect des droits de l'homme dans l'application de la loi, a été organisé à Bamako pour 26 hauts responsables de la police judiciaire.

Oui La MINUSMA a organisé 1 atelier de formation de formateurs d'une semaine, sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre, à l'intention de 48 officiers supérieurs de la Gendarmerie venus de Bamako et des 8 régions du Mali. Des réunions ont été organisées toutes les deux semaines à Bamako avec des responsables de la Gendarmerie, consacrées à la situation des personnes détenues pour des faits liés au conflit.

La MINUSMA a organisé une réunion avec le Chef d'état-major des forces armées maliennes sur les questions de commandement, de contrôle et de mise en jeu des responsabilités, à la suite d'incidents graves impliquant des éléments des forces armées maliennes.

La MINUSMA a organisé plus de 100 rencontres individuelles avec des représentants des groupes armés, dont le Mouvement

comme les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant

Fourniture de conseils techniques et de matériel au personnel des stations de radio locales dans chacun des 12 cercles des 4 régions du nord pour favoriser l'échange d'informations, la communication exacte des faits et une compréhension plus large des questions liées aux droits de l'homme grâce aux émissions radiophoniques

Organisation de tables rondes mensuelles avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre dans les 4 régions du nord et à Bamako sur les droits de l'homme et le principe de responsabilité

96 réunions (2 réunions par mois × 12 mois × 4 régions) tenues avec des dirigeants locaux dans 12 cercles des 4 régions du nord pour faciliter la prise de décisions relatives aux violations des droits de l'homme commises dans le passé et aux processus de réconciliation au niveau local, conformément aux normes internationales des droits de l'homme et aux bonnes pratiques en la matière

national pour la libération de l'Azawad, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad, le Mouvement arabe de l'Azawad et le Groupe d'autodéfense Touaregs Imghad et alliés, pour aborder des questions liées aux droits de l'homme et au droit international des droits de l'homme, en particulier le recrutement d'enfants soldats, l'occupation de locaux scolaires et certaines violations spécifiques des droits de l'homme.

Oui La MINUSMA a organisé 2 sessions de formation pour plus de 120 professionnels des médias à Bamako et Tombouctou sur le suivi et la couverture des violations des droits de l'homme, ainsi que sur la mobilisation en faveur du respect des droits de l'homme.

Non La MINUSMA a organisé plus de 50 réunions avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre à Mopti et Tombouctou pour examiner avec elles les questions liées aux droits de l'homme et au principe de responsabilité, ainsi que pour assurer le suivi de certaines affaires. Aucune réunion n'a eu lieu à Gao, en raison de la présence illégale des autorités judiciaires durant la majeure partie de l'exercice considéré, ni dans la région de Kidal, en raison de l'absence de structures judiciaires et de forces de l'ordre sur place.

12 Réunions ont été organisées avec des dirigeants locaux, y compris des chefs religieux et des chefs de quartier, afin d'examiner les violations des droits de l'homme commises dans le passé ainsi que la réconciliation à Mopti, Kidal et Tombouctou. Cette activité a été fortement entravée par des problèmes logistiques ainsi que par l'insécurité et les attaques asymétriques menées dans de nombreux cercles en dehors des principales localités.

La MINUSMA a également fourni un appui technique et administratif à de nombreuses instances traditionnellement chargées de rendre des arbitrages dans le cadre de conflits intercommunautaires dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti (préfets, sous-préfets et systèmes

17 sessions de formation (1 session dans chacun des 17 cercles du nord du pays) pour aider les autorités gouvernementales et les dirigeants locaux à mettre en place un système d'alerte et d'intervention rapides pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, dans les 4 régions du nord

6 réunions avec les parties mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/67/845-S/2013/245), pour mettre au point et exécuter un plan d'action en vue d'obtenir la libération des enfants soldats

intercommunautaires), afin de les aider à concevoir et à engager 18 initiatives de dialogue intercommunautaire. En conséquence de ces échanges, les acteurs étatiques ont œuvré aux côtés des collectivités locales afin d'apaiser les tensions intercommunautaires et de renforcer la sécurité dans différentes régions du Mali.

3 Séances d'information sur la mise en place d'un système d'alerte et d'intervention rapides pour protéger les civils ont été organisées à Tombouctou et à Kidal à l'intention de plus de 90 représentants des autorités gouvernementales, y compris des membres des forces armées maliennes à Tombouctou et des chefs locaux venus des différentes régions. L'insécurité accrue et les attaques asymétriques ont fortement entravé l'exécution de ces activités.

9 Réunions ont été organisées avec le MNLA [mentionné dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 mai 2014 (A/68/878-S/2014/339)] et 5 autres parties qui recruteraient et utiliseraient des enfants mais qui n'étaient pas encore inscrites sur la liste figurant dans le rapport du Secrétaire général. Toutes les parties prenantes se sont fermement engagées à protéger les enfants touchés par les conflits armés grâce à des mesures efficaces. La mise en œuvre de ces déclarations d'intention a toutefois été lente, principalement en raison de la recrudescence des affrontements armés entre les parties. Néanmoins, en septembre 2014, fidèles à leur engagement commun de faire cesser les graves violations perpétrées contre les enfants, le MNLA et le Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination des mouvements de l'Azawad ont signé des documents interdisant le recrutement d'enfants et autorisé l'ONU à vérifier l'âge de 103 soldats à Tombouctou. Le nombre de réunions a été supérieur aux prévisions du fait que la Mission a tenu des réunions avec le MNLA (figurant sur la liste) ainsi qu'avec 5 autres groupes armés qui ne figuraient pas encore sur la liste mais dont elle savait qu'ils recrutaient et utilisaient des enfants.

6 réunions avec les autorités nationales et les groupes armés mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport de 2012 sur la violence sexuelle liée aux conflits (A/66/657-S/2012/33), pour leur prodiguer des conseils techniques et évaluer les progrès qu'ils auront accomplis au regard de leur engagement de ne pas avoir recours à la violence sexuelle, et décider des mesures à prendre pour poursuivre ceux de leurs membres qui s'en rendent coupables

1 atelier, 3 stages de formation et réunions mensuelles pour aider les institutions maliennes chargées de la sécurité (armée, police et gendarmerie) à mettre au point et à organiser sur le plan logistique des unités spéciales chargées de prévenir et de réprimer la violence sexuelle

1 rapport sur les tendances observées en ce qui concerne les droits de l'homme et 2 rapports thématiques assortis de recommandations à l'intention des parties prenantes concernées (notamment le Gouvernement malien, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales nationales et internationales) sont établis et rendus publics, qui traitent des mesures à prendre pour lutter contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que des questions liées à la protection

Campagne d'information sur la réconciliation nationale, les droits de l'homme et la protection des femmes et des enfants (3 points de presse, 2 séries radiophoniques, 9 annonces radiophoniques, 1 série de vidéos, 6 annonces vidéo, 5 000 affiches, 5 000 brochures, 10 000 T-shirts et 5 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako)

6 La MINUSMA a tenu 4 réunions et exécuté 2 missions d'évaluation à l'intention des autorités nationales; 1 réunion d'information a été tenue à l'intention d'un groupe armé figurant sur la liste, à l'issue de laquelle il a été décidé d'organiser un atelier de sensibilisation à Kidal avec la participation des responsables militaires et politiques du MNLA. L'atelier en question n'a toutefois pas pu avoir lieu en raison des conditions de sécurité et de l'indisponibilité des représentants du MNLA. Pendant la réunion d'information, le responsable politique du MNLA a indiqué que son organisation était disposée à collaborer avec la MINUSMA pour prendre des mesures correctives à l'encontre des auteurs de violences sexuelles liées au conflit.

Oui Une assistance soutenue été fournie aux autorités de sécurité maliennes (1 atelier pour les hauts responsables, 4 stages de formation, 1 stage de formation des coordonnateurs chargés de s'occuper du problème des violences sexuelles liées au conflit, et réunions régulières avec les responsables des institutions chargées de la sécurité).

Oui La MINUSMA a publié 1 rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme au Mali. Elle a également établi un rapport thématique supplémentaire sur l'incident survenu à Tin Hama, qu'elle a communiqué aux autorités maliennes. Un deuxième rapport a été établi, mais sa publication a été retardée du fait qu'il a fallu poursuivre les consultations politiques en raison du caractère délicat de son contenu.

12 Points de presse

2 Séries radiophoniques

50 Annonces radiophoniques (10 annonces dans 5 langues)

1 Série de vidéos

11 Annonces vidéo

9 000 Affiches

111 000 Brochures

19 700 T-shirts

63 Manifestations publiques

Des points de presse ont été organisés régulièrement sur la réconciliation nationale et la question des droits de l'homme.

Des brochures et des T-shirts ont été produits et distribués dans le cadre de différentes campagnes et journées internationales consacrées aux droits de l'homme.

Réalisation escomptée 3.2: Progrès dans la protection des civils au Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Établissement d'un tableau régulièrement tenu à jour sur les risques et les menaces auxquels fait face la population, pour pouvoir parer au plus urgent afin de protéger les civils (2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

Des tableaux régionaux sur les risques et les menaces qui pèsent sur la population civile ont été établis et sont mis à jour chaque mois. Un plan d'action régional pour la protection des civils a été établi chaque mois par l'équipe régionale spéciale chargée de cette question afin qu'il soit possible de faire face aux risques et menaces les plus pressants

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en place d'un dispositif de coordination des mesures de protection des civils réunissant tous les intervenants compétents au sein de la Mission et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire	Oui	Un dispositif de coordination a été mis en place dans les bureaux régionaux (équipes spéciales pour la protection des civils) et au quartier général de la Mission (groupe central pour la protection des civils). Ce dispositif réunit tous les intervenants compétents au sein de la Mission, ainsi que le SLAM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe de la protection humanitaire (représenté par son coordonnateur, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).
Renforcement des liens avec ceux qui s'occupent de la protection des civils à l'échelle nationale et fourniture d'une aide pour sécuriser les zones touchées	Oui	La Force a effectué des patrouilles conjointes avec les forces armées maliennes dans les secteurs vulnérables. À titre d'exemple, elle a fourni un appui en matière de sécurité pour la Caravane de la Paix à Goundam. La Police des Nations Unies a prêté son concours à la Gendarmerie, à la Police et à la Garde nationales au titre de la protection des civils, notamment en prenant part à des patrouilles effectuées dans les marchés de villages vulnérables. Le SLAM a procédé à l'évaluation des dangers immédiats présentés par les dépôts d'armes et de munitions du Gouvernement malien; les stocks

<p>Fourniture de conseils techniques aux autorités locales, au service national de sécurité et aux intervenants compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils, sur les moyens d'améliorer les résultats obtenus par tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils contre les violences physiques</p>	<p>Oui</p> <p>La Mission a eu des échanges réguliers avec les autorités étatiques et locales, les personnalités influentes et des représentants de la société civile sur les questions de sécurité, notamment dans le cadre de missions conjointes, afin d'associer les autorités locales aux activités de protection et d'informer les populations des menaces pesant sur leur sécurité physique.</p> <p>La Mission a collaboré avec les autorités nationales pour les aider à se doter des moyens techniques nécessaires pour gérer en toute sécurité les risques d'explosion grâce à un programme de sensibilisation au danger des explosifs et à une formation sur la gestion de la sûreté des munitions et la neutralisation des explosifs et munitions.</p> <p>Le SLAM a fourni un appui technique à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre pour qu'elle soit mieux à même de coordonner les activités de lutte antimines et de veiller au respect des obligations découlant des traités régionaux et internationaux.</p>
--	---

Composante 4 : stabilisation et relèvement dans le nord du Mali

48. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, des plans régionaux de stabilisation et de relèvement ont été mis au point pour les villes de Gao, Tombouctou et Mopti, en partenariat avec les autorités maliennes compétentes et les partenaires internationaux et locaux, afin de constituer une plateforme intégrée permettant d'identifier les mesures prioritaires dans l'immédiat et à moyen terme en matière de stabilisation et de relèvement, et de canaliser les financements des donateurs en vue de leur exécution. Chacun de ces plans comprend un cadre régional commun de suivi et d'évaluation. La MINUSMA a participé aux réunions stratégiques de la Troïka des donateurs et au dialogue politique avec le Gouvernement malien, et a coprésidé avec la France la commission mixte Gouvernement-donateurs chargée de coordonner les travaux de remise en état dans le nord du Mali. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement intégré pour 2015-2019, été élaboré conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies avec le Gouvernement malien, s'articule autour de quatre priorités : la paix, la sécurité et la réconciliation; la gouvernance; les services sociaux de base; et la croissance sans exclusion et le développement durable.

49. La Mission a appuyé et financé plusieurs projets dans le nord du pays en faveur du redressement socioéconomique, du rétablissement des services de base et de la consolidation de la paix. En décembre 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a officiellement approuvé le versement de 7 millions de dollars au mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la

consolidation de la paix pour financer trois projets au Mali (à Gao et Tombouctou). En partenariat avec les autorités locales et la société civile, et grâce au Fonds d'affectation spéciale pour les projets à effet rapide, la Mission a en outre contribué au rétablissement des services de base à Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal en mettant en œuvre plusieurs projets dans les domaines de l'approvisionnement en électricité, de l'accès à l'eau et aux services de santé, de l'assainissement, de l'éducation, de l'appui aux forces de sécurité maliennes en vue du rétablissement de la sécurité publique, de l'agriculture, de l'élevage et du développement d'activités rémunératrices.

Réalisation escomptée 4.1 : Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays

Indicateurs de succès prévus

90 % des services sociaux de base ont retrouvé le niveau qui était le leur avant le conflit et sont dispensés de manière fiable à la population par les autorités locales (enseignement primaire et secondaire; soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) (2013/14 : pas de données disponibles; 2014/15 : 90 %).

Adoption d'un cadre commun de suivi et d'évaluation par les partenaires en charge de l'exécution des programmes de relèvement et de stabilisation à l'échelle locale (2013/14 : aucun; 2014/15 : 1)

Indicateurs de succès effectifs

En ce qui concerne l'enseignement, 1 059 des 1 320 écoles qui étaient en place avant la crise (80 %) avaient rouvert leurs portes en mai 2015, mais plus de 430 demeuraient fermées en raison de l'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité.

Dans le domaine de la santé, 24 des 63 centres de santé communautaires qui avaient été détruits ont été remis en état dans les régions de Gao (1) et de Tombouctou (23). En réponse aux besoins prioritaires des autorités et populations locales, en particulier dans 14 communes des régions de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également contribué au rétablissement des administrations locales en mettant des fournitures et du matériel de bureau à leur disposition, en renforçant la plateforme technique de plusieurs centres de santé communautaires et en améliorant les services d'approvisionnement en eau potable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de confiance, la Mission a fourni 165 600 litres de carburant et 1 316 litres de pétrole pour l'approvisionnement de Kidal en électricité. Un soutien a également été apporté à la société Énergie du Mali à Gao et à Tombouctou, et trois projets à effet rapide ont permis de fournir de l'électricité à un hôpital central de Kidal et aux communes d'Aguelhok et d'Anéfis.

Objectif atteint

Un cadre commun de suivi et d'évaluation fait désormais partie intégrante des plans régionaux de stabilisation et de relèvement, plateformes intégrées permettant d'identifier les mesures prioritaires dans l'immédiat et à moyen terme

en matière de stabilisation et de relèvement, et de canaliser de manière ciblée et cohérente les financements des donateurs en vue de leur exécution. De tels plans ont été élaborés pour Gao, Tombouctou et Mopti en partenariat avec les autorités maliennes concernées et les partenaires internationaux et locaux. Chaque plan comprend un cadre régional commun de suivi et d'évaluation. Le plan de Gao a été officiellement approuvé par le Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement le 30 juin 2015, tandis que ceux de Tombouctou et de Mopti ont été établis sous leur forme définitive et préapprouvés par les partenaires locaux de la stabilisation et du relèvement, notamment les autorités régionales, en novembre et décembre 2014, respectivement.

Accord entre le Gouvernement malien et les partenaires internationaux en ce qui concerne l'harmonisation et la cohérence de l'aide grâce aux bons offices de la troïka et à ses conseils stratégiques (2013/14 : aucun; 2014/15 : 1)

Objectif atteint

La Mission a participé aux réunions stratégiques de la troïka des donateurs et au dialogue politique avec le Gouvernement malien, et a coprésidé avec la France la commission mixte Gouvernement-donateurs chargée de coordonner les travaux de remise en état dans le nord du Mali.

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement intégré pour 2015-2019, élaboré conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies avec le Gouvernement malien, s'articule autour de quatre priorités : la paix, la sécurité et la réconciliation; la gouvernance; les services sociaux de base; et la croissance sans exclusion et le développement durable.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Exécution par les partenaires locaux de 10 projets à effet rapide en ce qui concerne les moyens de subsistance, les sources de revenus et la formation professionnelle des victimes du conflit et de la plupart des groupes vulnérables dans le nord du Mali	13	Des projets à effet rapide en faveur du redressement socioéconomique, du rétablissement des services de base et de la consolidation de la paix ont été appuyés et financés dans le nord du pays, essentiellement pour faire en sorte que les victimes du conflit et les groupes les plus vulnérables aient des moyens de subsistance et des sources de revenu [agriculture (3), activités agricoles/élevage (2), production alimentaire (1), artisanat (2), petit commerce (1), activités rémunératrices pour les femmes (2) et équipements pour un centre pour l'emploi et un établissement d'enseignement professionnel (2)], et tirer le meilleur parti des

Réunions hebdomadaires avec les autorités locales pour faciliter l'identification des besoins et la coordination d'une initiative de protection sociale dans chacune des 4 régions du nord touchées par le conflit pour favoriser la résilience des communautés et leur développement

4 ateliers et réunions hebdomadaires avec les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs pour offrir de bons offices et des conseils stratégiques sur la coordination et la gestion des engagements des donateurs à l'appui des priorités nationales en vue d'un relèvement durable

dividendes de la paix, compte tenu notamment de la récente signature de l'accord de paix.

Au 21 octobre 2015, 8 de ces projets avaient été menés à bien et 5 étaient en passe d'être achevés. Il convient de noter que la plupart des projets n'ont bénéficié d'un financement qu'entre mai et juin 2015.

92 projets à effet rapide d'un montant total de 2 982 002 dollars ont été approuvés pour l'exercice 2014/15.

Oui Des réunions hebdomadaires avec les autorités locales des régions de Mopti, Gao et Tombouctou ont permis d'identifier les priorités en matière de relèvement qui ont été mises en avant dans les plans régionaux de stabilisation et de relèvement, lesquels permettront à leur tour de faciliter l'accès aux services sociaux, de stimuler la reprise économique et de renforcer la cohésion sociale.

Oui Les efforts déployés ont été principalement axés sur l'information et la sensibilisation de la société civile et la coordination de l'aide internationale au développement au sein de la Commission de réhabilitation des zones post-conflit et en collaboration avec les partenaires financiers et techniques. Dans le cadre de la Commission et sur la base des plans stratégiques du Gouvernement malien, de vastes consultations ont été organisées avec les autorités, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers afin d'établir les priorités en matière de relèvement au niveau régional. Des ateliers ont ensuite été organisés dans la région pour examiner et valider ces priorités : un atelier s'est tenu à Gao le 13 novembre 2014 (40 participants), un autre à Tombouctou le 27 novembre 2014 (30 participants) et un troisième à Mopti le 22 décembre 2014 (30 participants). D'autres séances d'échanges et de coordination ont été organisées à Bamako avec des organisations de la société civile, notamment le Forum des organisations de la société civile au Mali le 31 mars 2015 (35 participants) et la Coordination des associations et ONG féminines du Mali le 14 avril 2015 (45 participants).

Réunions bimensuelles pour donner des conseils techniques aux autorités nationales afin qu'elles puissent atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés du point de vue de l'environnement dans le plan d'action gouvernemental pour 2013-2018, en faisant le lien avec les opérations de la MINUSMA

Consultations régulières avec le Gouvernement afin de répertorier conjointement les besoins aux fins du relèvement et du développement dans chacune des 4 régions du nord, d'identifier les priorités de développement du Gouvernement et de formuler des plans de relèvement régional afin de définir les modalités d'exécution des priorités en matière de relèvement et de développement au moyen des ressources locales, nationales et internationales

Réunions hebdomadaires et offre d'orientations et de conseils aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement, afin de faire face aux priorités en matière d'assistance

Oui Dans le cadre du groupe de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques des partenaires financiers et techniques du Mali, la MINUSMA s'est régulièrement entretenue avec les autorités nationales au sujet des progrès qu'elles accomplissaient sur la voie de leurs objectifs environnementaux. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont également contribué à l'intégration des produits environnementaux, notamment la gestion des déchets et l'assainissement, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement élaboré conjointement avec le Gouvernement malien.

Oui Dans le cadre de la Commission de réhabilitation des zones post-conflit, la MINUSMA a apporté un appui technique au Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du nord en vue de répertorier les interventions menées en faveur du développement dans les 4 régions. Des plans régionaux de stabilisation et de relèvement ont été établis pour les régions de Gao, Mopti et Tombouctou au terme d'une série de consultations avec le Gouvernement au niveau régional, qui ont été couronnées par une réunion du Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement le 30 juin 2015 à Gao, en présence de plus d'une centaine de participants. Ce processus a permis d'établir des liens entre les différents mécanismes et plans afin d'identifier les mesures prioritaires à mettre immédiatement en œuvre dans le nord du pays. Les priorités en matière de développement fixées dans les plans régionaux de stabilisation et de relèvement ont été largement diffusées auprès des partenaires techniques et financiers à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix.

Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées afin de permettre aux organismes publics, aux organismes des Nations Unies concernés, aux organisations internationales et aux donateurs appuyant le processus de relèvement de se rencontrer et d'échanger des informations et des éléments d'expérience. Ces réunions hebdomadaires ont consisté en des consultations techniques avec le Ministère de la

Offre de conseils techniques et d'un appui au Gouvernement malien pour qu'il puisse mettre au point son plan de décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord et élargir les responsabilités en matière de gouvernance au niveau régional, notamment par la fourniture directe d'une expertise à l'appui du processus de décentralisation (par exemple avec le PNUD, budget et gestion des ressources; avec l'UNICEF, éducation); et 1 atelier sur les meilleures pratiques/enseignements tirés de l'expérience à l'intention des autorités nationales et régionales avec des experts de la décentralisation d'autres pays

Mise en œuvre de 150 projets de neutralisation d'explosifs dans les zones contaminées des régions touchées du nord du Mali et formation aux risques posés par les explosifs pour 25 000 personnes des communes touchées, en coopération avec les partenaires de l'action antimines

solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du nord et la Commission de réhabilitation des zones post-conflit; des réunions exécutives et/ou thématiques des partenaires techniques et financiers; et des réunions de coordination des affaires humanitaires avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les groupes de l'aide humanitaire. Des réunions bihebdomadaires de coordination civilo-militaire ont également été organisées sous les auspices du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Oui Afin d'assurer un appui coordonné au processus de décentralisation dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement intégré pour 2015-2019, des priorités communes dans le domaine de la décentralisation ont été arrêtées au titre de la deuxième thématique prioritaire sur la gouvernance.

L'accord de paix fait clairement référence à la décentralisation de l'administration, et la deuxième partie en est consacrée aux questions politiques et institutionnelles, notamment à l'élargissement des responsabilités en matière de gouvernance au niveau régional.

Le PNUD a apporté une contribution technique et financière à l'établissement et à l'examen du document « Cadre de politique nationale de décentralisation 2015-2024 ». Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement, a également entrepris de mettre au point un programme pluriannuel d'appui à une décentralisation sans exclusive en faveur de la paix et de la réconciliation.

286 Le Service de la lutte antimines de l'ONU a visité des villages potentiellement affectés par la présence d'explosifs, ce qui a permis de libérer des zones importantes du point de vue humanitaire, telles que des maisons de particuliers, des bâtiments administratifs, des infrastructures socioéconomiques et des points d'eau. 44 restes explosifs de guerre et 53 823 munitions pour arme de petit calibre ont été identifiés, retirés et détruits en toute sécurité par le Service dans l'ensemble du Mali.

	60 411 Les bénéficiaires directs du Service de la lutte antimines ont appuyé l'organisation de séances d'information au danger des explosifs dans des communautés à risque des régions de Mopti et de Gao. En outre, les contingents de la MINUSMA à Tombouctou, Gao et Kidal ont reçu 10 000 brochures de sensibilisation du Service de la lutte antimines pour pouvoir informer les populations des risques liés aux explosifs lors de leurs patrouilles de longue distance.
20 missions d'enquête à l'appui des autorités nationales pour déterminer dans des conditions de sécurité et sans danger le niveau de contamination aux mines terrestres dans le nord du Mali	Non L'accès aux zones potentiellement minées du nord-est de Kidal, à la frontière avec l'Algérie, demeure dangereux en raison de la présence de groupes terroristes. Le niveau de priorité de cette activité a donc été abaissé compte tenu du climat d'insécurité régnant dans la région.
En coopération avec les partenaires de l'action antimines, mise en œuvre d'initiatives de réduction de la violence armée dans le cadre du retrait et de la destruction des armes/munitions des régions touchées dans le nord du Mali	Oui Le Service de la lutte antimines a appuyé et coordonné la mise en œuvre d'activités de réduction de la violence armée dans la région de Mopti. Dans le cadre d'une initiative pilote de Danish Church Aid, 120 caisses de stockage ont été distribuées à 120 personnes en possession d'une arme à feu légale dans 20 villages de la région de Mopti. Les activités organisées pour sensibiliser la population à l'importance d'entreposer les armes de défense individuelle en lieu sûr ont permis de faire évoluer les comportements. Huit plans d'action complets ou stratégies de sécurité mises au point à l'échelon local ont été officiellement adoptés par les communautés partenaires. Le Service de la lutte antimines a appuyé des projets de réduction de la violence armée et aidé les communautés à mettre en œuvre leur plan d'action pour la gestion et la prévention des conflits. Au total, 160 femmes et hommes ont reçu une formation à la prévention et à la gestion des conflits, et 60 aux activités de plaidoyer et de mobilisation des pouvoirs publics. Des séances de formation au danger des armes légères et de petit calibre ont touché 13 884 bénéficiaires directs, et 11 446 brochures de sensibilisation ont été distribuées.

Composante 5 : appui

50. Comme indiqué en détail dans les tableaux ci-après, au cours de la période considérée, des effectifs de 8 721 militaires, 1 040 policiers et 1 203 civils en moyenne ont bénéficié de services voulus sur les plans administratif et logistique et en matière de sécurité. Dans ce contexte, des rations ont été fournies à tous les contingents et aux unités de police constituées et les groupes électrogènes, les véhicules et le parc d'aéronefs appartenant aux contingents et à l'ONU ont été approvisionnés en carburant. En outre, la construction du quartier général et de camps de la MINUSMA a été lancée et les locaux, infrastructures et équipements existants ont été entretenus. La Mission a maintenu son dispositif d'évacuation médicale, qui s'est avéré d'une importance vitale compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité déjà précaires. La Mission a utilisé un parc de 23 aéronefs (6 avions et 17 hélicoptères), 5 systèmes de drones et 18 véhicules aériens téléguidés, ainsi que des moyens de transport routier essentiels aux déplacements du personnel et du fret dans la zone de la Mission. La Mission a créé une unité de protection de l'environnement et de la culture pour veiller à la bonne application des politiques de protection de l'environnement de l'ONU et du mandat de la Mission, qui prévoit la préservation du patrimoine culturel du pays hôte. La Mission a mis en place un réseau des technologies de l'information et des communications, notamment pour appuyer l'exploitation d'Umoja et d'autres applications essentielles.

Réalisation escomptée 5.1 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Installations d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements dans plusieurs sites : Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal et différents sites des contingents et des unités de police constituées (Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal pour 2013/14 : 20 %; pour 2014/15 : 100 %; Tessalit pour 2013/14 : 50 %; pour 2014/15 : 100 %; et Mopti pour 2013/14 : 80 %; pour 2014/15 100 %)

Au 30 juin 2015, la construction du quartier général intégré de la Mission et de la base logistique de Bamako était avancée à 17 %; celle des camps géants et du quartier général régional de Gao à 65 %; de Tombouctou à 30 %; de Tessalit à 70 %; de Kidal à 55 %; de Mopti à 80 %; et des camps militaires et provisoires de Bamako à 50 %.

Le fait que le taux d'achèvement soit moins élevé que prévu s'explique par un ensemble de problèmes liés notamment à l'allocation des terres, à la saison des pluies, aux questions contractuelles et aux conditions de sécurité dans les différentes régions.

Recrutement et déploiement au 30 juin 2015 de tout l'effectif civil prévu, soit 1 609 personnes (2014/15 : 80 %, soit 1 287 personnes)

Au total, un effectif civil de 1 202 personnes en moyenne a été recruté et déployé, soit 74 % des 1 619 personnes autorisées.

Le fait que le taux de déploiement est moins élevé que prévu s'explique par les difficultés qui ont été rencontrées pour recruter du personnel à partir de la liste de candidats préapprouvés, compte tenu des problèmes de sécurité, des piètres conditions de vie et de la nécessité de bien maîtriser la langue française.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Amélioration des services fournis		
Application, dans tous les sites de la Mission, de la politique et des directives de protection de l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à l'intention des missions des Nations Unies	Oui	1 281 membres du personnel en tenue et 920 membres du personnel civil ont participé aux séances d'information sur l'environnement et la culture. 71 visites visant à évaluer l'état de l'environnement ont été effectuées et 48 camps de la MINUSMA ont fait l'objet d'une inspection. 39,6 % de ces camps ont fait l'objet d'une seconde inspection pendant l'année, lors de laquelle des améliorations ont été constatées.
Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance de la gestion de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services	Oui	Le nouveau contrat clefs en main de longue durée a été signé le 15 septembre 2014.
Mise en service du système électronique de gestion des carburants, qui réunira en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des stocks détenus et une analyse plus pointue de la consommation	Oui	Le système électronique de gestion des carburants a été mis en service le 7 juillet 2014.
Mise en service du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à garantir un suivi efficace des commandes de rations et de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées, et à permettre de mieux faire appliquer les normes prévues, de gérer les paiements et d'analyser les données sur les commandes d'aliments, les réserves détenues et les performances des prestataires	Oui	Le nouveau système électronique de gestion des rations a été mis en service le 21 février 2015.
Poursuite de la mise en œuvre des programmes et des procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les frais d'assurance responsabilité et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens	Oui	La mise en œuvre du programme de sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions, qui renforce la sécurité aérienne par la prévention des accidents et des incidents, se poursuit. La politique du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des

		affaires politiques et du Département de l'appui aux missions en matière de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain a également été mise en œuvre grâce à la création du Comité de santé et de sécurité professionnelles de la MINUSMA et à l'adoption du plan de mise en œuvre de la MINUSMA.
Militaires, personnel de police et personnel civil		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif constitué au maximum de 11 200 militaires, de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées	8 721	Effectif moyen des contingents
	183	Effectif moyen de la Police des Nations Unies
	857	Effectif moyen des unités de police constituées
		Le niveau de déploiement est moins élevé que prévu en raison du retard pris dans le déploiement des militaires et du personnel de police et dans la construction de camps dans les régions.
Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné au personnel militaire et au personnel de police	Oui	Au total, 180 inspections ont été effectuées; 23 249 articles de matériel majeur et du matériel mineur des catégories de soutien logistique autonome ont fait l'objet d'une inspection.
Stockage et distribution de 11 242 tonnes de rations, de 342 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 42 sites	9 887	Tonnes de rations stockées et distribuées
	206	Tonnes de rations de combat stockées et distribuées
	3 292 000	Litres d'eau distribués aux contingents et aux membres des unités de police constituées
	64	Sites
		Le nombre de rations distribuées est moins élevé que prévu puisque celui des militaires et des membres d'unités de police constituées l'est aussi.
		Le nombre plus élevé que prévu de sites s'explique par les modifications apportées aux plans de déploiement des contingents de la Mission dans le cadre de la nouvelle configuration de sa force.
Administration d'un effectif moyen de 1 609 civils, dont 680 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 781 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 148 Volontaires des Nations Unies, et 10 membres du personnel fournis par les gouvernements	535	Fonctionnaires recrutés sur le plan international (effectif moyen)
	552	Fonctionnaires recrutés sur le plan national (effectif moyen)
	112	Volontaires des Nations Unies (effectif moyen)

	<p>3 Membres du personnel fournis par des gouvernements (effectif moyen).</p> <p>Le nombre moins élevé que prévu de membres du personnel civil déployés s'explique par la difficulté d'attirer des candidats francophones qualifiés à divers postes, en particulier dans les lieux d'affectation difficiles du nord, et de recruter du personnel sur le plan national en raison du manque de moyens affectés à certains postes, en particulier dans le nord.</p>
<p>Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires</p>	<p>Oui Au total, 213 séances de formation ont été organisées à l'intention de 7 910 membres du personnel (1 336 civils, 5 507 militaires et 1 067 policiers des Nations Unies).</p> <p>En outre, 70 campagnes d'information ont été menées auprès de la population locale et ont permis d'informer 3 398 personnes.</p> <p>De plus, 13 recommandations au total ont été faites au Département de l'appui aux missions et au Bureau des services de contrôle interne concernant des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles (6); des infractions graves à la loi (2); des abus de pouvoir ou des fautes (autres que ceux décrits dans la circulaire ST/SGB/2008/5) (2); des irrégularités graves de gestion (1); la situation de danger de mort dans laquelle se trouvent des fonctionnaires ou d'autres personnes (2).</p>
<p>Maintenir comme stocks de réserve stratégique d'urgence une quantité de rations de combat suffisante pour 14 jours (172 480 rations, soit 342 tonnes) et un stock de réserve d'urgence en eau en bouteille suffisant pour 14 jours (776 000 litres)</p>	<p>Oui Une réserve stratégique d'urgence de rations de combat suffisante pour 14 jours (149 072 rations, soit 298 tonnes) et une réserve d'urgence en eau en bouteille suffisante pour 14 jours (670 824 litres) ont été maintenues en stock.</p> <p>Le fait que les stocks de réserve stratégique d'urgence en rations de combat et en eau ne soient pas aussi importants que prévu tient au fait que moins de militaires et de policiers que prévu ont été déployés.</p>
<p>Installations et infrastructures</p> <p>Construction, entretien et réparation de 6 sites destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)</p>	<p>Non Au 30 juin 2015, les travaux de construction, d'entretien et de réparation de 6 sites destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées n'étaient pas terminés à Bamako (achevés à 17 %), Gao (achevés à 65 %), Tombouctou (achevés à 30 %), Tessalit</p>

Construction de 2 postes de commandement de secteur à Bamako et à Tombouctou, de 1 base logistique à Bamako, de 2 entrepôts et de 2 ateliers de réparation du matériel de transport à Gao et à Tombouctou	<p>(achevés à 70 %), Kidal (achevés à 55 %) et Mopti (achevés à 80 %).</p> <p>Non Au 30 juin 2015, la construction du poste de commandement et de la base logistique de Bamako n'était pas terminée (achevée à 17 %), ni celle du poste de commandement de Tombouctou (achevée à 30 %), non plus que celle de l'entrepôt et de l'atelier de réparation de Gao (achevée à 10 %) et de l'entrepôt et de l'atelier de réparation à Tombouctou (5 %).</p>
Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets	<p>Oui Des déchets solides ont été collectés et éliminés dans 28 sites et des services de collecte de déchets liquides étaient en place dans 21 sites (les sites n'ont pas tous besoin de services de collecte des déchets liquides, selon les installations sanitaires dont ils disposent).</p> <p>Dans les sites où il n'a pas été possible de déployer des sous-traitants pour raison de sécurité, les services voulus ont pu être fournis par la MINUSMA grâce au matériel appartenant à l'ONU et aux contingents.</p>
Exploitation et entretien du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, dont 7 stations de traitement des eaux, 25 puits, 14 stations d'épuration des eaux usées et 5 installations de purification de l'eau sur 12 sites	<p>14 Nombre de stations de traitement des eaux appartenant aux contingents exploitées et entretenues</p> <p>5 Nombre d'installations de purification de l'eau appartenant aux contingents exploitées et entretenues</p> <p>23 Nombre de puits exploités</p> <p>8 Nombre de sites</p> <p>Des stations de traitement des eaux et d'épuration des eaux usées n'ont pas été installées car la construction des camps n'était pas terminée.</p>
Exploitation et entretien, dans 12 sites, de 178 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents	<p>85 Nombre de groupes électrogènes appartenant à l'ONU exploités et entretenus</p> <p>78 Nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents exploités et entretenus</p> <p>11 Nombre de sites</p> <p>Le nombre moins élevé que prévu de groupes électrogènes exploités s'explique par les retards de livraison. Le premier lot de groupes électrogènes, acheté en 2013, n'est arrivé dans la Mission qu'en 2014.</p> <p>Le nombre de sites moins élevé que prévu</p>

Exploitation et entretien de 24 puits et forage de 4 puits sur 2 sites (nouvelle base logistique et camp de transit à Bamako)	<p>s'explique par la suppression d'un projet de construction de camp et l'annulation du déploiement de contingents à Anéfis.</p> <p>23 Nombre de puits exploités et entretenus</p> <p>Un puits a été offert à la population locale à Tombouctou.</p>
	<p>16 Nombre de puits en cours de forage en plus des 23 existants</p> <p>Sur les 16 puits, 14 ont été mis en service tandis que 2, à Anéfis, ne donnaient pas d'eau après le premier forage.</p> <p>Nombre de sites : Ménaka, Douentza, Goundam, Ber, Gossi, Kidal (dans le camp de la MINUSMA), Bamako (au quartier général et dans le camp militaire) et Anéfis</p>
Entreposage et distribution de 11,0 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes	<p>10,2 Millions de litres de carburants et lubrifiants entreposés et distribués</p> <p>La quantité moins élevée que prévue de carburants s'explique par le retard pris dans le déploiement du personnel militaire et dans la construction des camps régionaux.</p>
Entretien et remise en état de 40 km de routes d'accès	Oui
Construction, réfection, entretien et remise en état des installations et de l'infrastructure de 7 aérodromes sur 5 sites [Gao (1 piste d'atterrissage sans revêtement et 1 piste goudronnée)], Tombouctou, Tessalit (1 piste d'atterrissage sans revêtement et 1 piste goudronnée), Mopti et Bamako (aire de trafic et voie de circulation)	<p>4 Nombre d'installations d'aérodromes entretenues sur trois sites : Gao (piste d'atterrissage asphaltées et en gravier), Tessalit (une piste d'atterrissage), et Kidal (une piste d'atterrissage)</p> <p>Le nombre moins élevé que prévu d'installations d'aérodromes entretenues et de sites s'explique par des problèmes liés aux passations de marché, concernant notamment un appel d'offre pour la réfection d'une piste d'atterrissage qui n'a pas porté ses fruits, en raison de l'absence d'entreprises de construction qualifiées lors du démarrage de la Mission. La construction d'aérodrome est soumise à des normes de sécurité très spécifiques du Ministère malien des transports, de l'Autorité nationale d'aviation civile et de l'Agence pour la sécurité de navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.</p>
Entretien de 27 aires d'atterrissage pour les hélicoptères sur 5 sites (8 à Gao, 6 à Tombouctou, 6 à Kidal, 6 à Tessalit, 1 à Mopti)	20 Nombre d'aires d'atterrissage pour les hélicoptères entretenues à Gao, Kidal et Tessalit

		Il n'a pas été nécessaire d'entretenir les aires d'atterrissage de Tombouctou et de Motpi compte tenu de l'état général assez bon de leur revêtement
Construction de parcs à réservoirs de carburéacteur Jet A-1 à Tessalit et à Ménaka, et remise en état sommaire des tours de contrôle et casernes de pompiers à Gao et à Tombouctou	Non	Le parc à réservoirs de carburéacteur Jet A-1 a été construit à Ménaka par le fournisseur de carburant. Celui de Tessalit a été construit mais le contrat avec le fournisseur de carburant est arrivé à son terme avant la mise en service complète du parc. Un contrat a été conclu avec un nouveau fournisseur, qui a commencé à mettre le parc en service.
Construction de 6 hangars à hélicoptères	Non	La construction d'un hangar a été achevée tandis que celle de 6 autres était toujours en cours. Le nombre moins élevé que prévu de hangars construits s'explique par la rupture de stock de structures préfabriquées non blindées utilisées dans la construction de hangars et d'entrepôts.
Installation de systèmes d'éclairage pour les pistes d'atterrissage de 5 aérodromes	Non	Les systèmes d'éclairage pour les pistes d'atterrissage n'ont pas été installés car la procédure d'achat a pris du retard.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 868 véhicules appartenant à l'ONU, dont 140 véhicules blindés, au moyen de 6 ateliers répartis sur 6 sites	697	Nombre de véhicules appartenant à l'ONU qui ont été exploités et entretenus (dont 97 véhicules blindés)
	5	Nombre d'ateliers
	5	Nombre de sites (Bamako, Gao, Mopti, Kidal et Tombouctou)
		Le nombre moins élevé que prévu de véhicules s'explique par le retard que les fabricants ont pris dans la production et par les délais de livraison plus longs qui s'en sont suivis. L'atelier qu'il était prévu de construire à Tessalit ne l'a pas été en raison de la détérioration des conditions de sécurité sur place.
Services de transport se rapportant à 3 359 pièces de matériel appartenant aux contingents (gestion de la consommation de carburant, évaluations techniques, stages de formation et examens de conduite)	2635	Nombre de pièces de matériel appartenant aux contingents transportées Le nombre de pièces de matériel moindre que prévu s'explique par le retard pris dans le déploiement des unités militaires ainsi que par le fait que certains contingents ont été déployés avec moins de matériel que prévu

		dans le mémorandum d'accord.
Cours de formation portant sur des véhicules particuliers utilisés par différentes composantes de la Mission; cours de conduite défensive à l'intention du personnel de la Mission, dans le cadre des campagnes de sécurité routière (100 membres du personnel par an); cours de formation à l'intention des responsables de la gestion du parc auto et des examinateurs au sein des unités de police constituées, sur la base des normes de l'ONU	170	Nombre de membres du personnel formés à la conduite de véhicules 4 x 4 blindés
	88	Nombre de membres du personnel formés à la conduite défensive
	17	Nombre de responsables de la gestion du parc auto formés au cours de certification des examinateurs
Conduite d'une campagne de sécurité routière	Oui	Une campagne de sécurité routière a été menée et a été suivie par la diffusion de quatre courriels consacrés à la sécurité routière.
Distribution de 4,3 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports terrestres	5,4	Millions de litres de carburants et de lubrifiants distribués pour les transports terrestres La consommation de carburants a été plus élevée que prévu par suite de l'utilisation, elle aussi plus élevée que prévue, des véhicules.
Contrôle des mouvements		
Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour le transport d'un effectif mensuel moyen de 1 662 membres du personnel des Nations Unies entre les aéroports et les installations de la MINUSMA	1 969	Nombre moyen de membres du personnel transportés chaque mois par navettes (exploitées 7 jours sur 7) depuis les aéroports Le nombre plus élevé que prévu de membres du personnel s'explique, d'une part, par le fait que le service de navette couvre également les vols internationaux et, d'autre part, par le nombre plus élevé que prévu de passagers sur les vols reliant les différentes régions de la zone de la Mission.
Transport de 24 000 passagers et de 275 tonnes de fret dans la zone de la Mission à l'aide des moyens aériens de la Mission	33 462	Nombre de passagers transportés
	1 125,39	Tonnes de fret transportées Le nombre plus élevé que prévu de passagers et de tonnes de fret transportés s'explique par les mouvements imprévus de militaires et d'autres personnes en rapport aux négociations et à l'accord de paix.
Transport de 2 000 tonnes de fret par voie de surface en faisant appel à des opérateurs privés et aux moyens de transport routier de la Mission	7 021,34	Tonnes de fret. Il a été nécessaire d'acheminer plus de marchandises pour la Mission en raison de l'ouverture et de la construction de nouveaux sites et bureaux dans les régions.
Transports aériens		
Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 34	6	Nombre d'avions exploités et entretenus, dont

appareils (11 avions et 23 hélicoptères), dont 27 appareils militaires

un avion militaire

17 Nombre d'hélicoptères exploités et entretenus, dont 10 hélicoptères militaires

6 Nombre de sites

Le nombre moins élevé que prévu d'aéronefs exploités s'explique par l'incapacité à mobiliser les moyens nécessaires pour appuyer le concept militaire des opérations de la Mission.

Distribution de 13,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens

12 Millions de litres de carburants et de lubrifiants distribués au parc aérien de la Mission

La consommation de carburant a été moins élevée que prévu car le nombre d'aéronefs déployés a lui aussi été moins élevé que prévu.

Mise en place de systèmes de navigation aérienne (navigation fondée sur les performances, navigation de surface/système mondial de navigation par satellite) dans 4 aéroports

Non La procédure d'achat d'un système de navigation fondée sur les performances/système mondial de navigation par satellite a été entamée mais pas achevée.

Déploiement et entretien d'un système de drones dans la zone de la Mission

5 Systèmes de drones et 18 véhicules aériens téléguidés déployés

Transports maritimes ou fluviaux

Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur le fleuve Niger

9 355 Litres de carburant distribués pour le transport fluvial

7 Bateaux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployés sur le fleuve Niger

La consommation de carburant a été moins élevée que prévu car le nombre de bateaux déployés a été moindre que prévu.

Communications

Exploitation et entretien d'un réseau de communication par satellite composé de 15 microterminaux VSAT dans différentes régions et de 1 station terrienne principale aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données

Oui 15 VSAT ont été installés et devaient fournir des services de transmission de données, de téléphonie et de visioconférence et permettre l'accès à la plateforme UMOJA. Toutefois, en raison de la centralisation des services informatiques et de la consolidation de l'accès au réseau au Centre de services mondial de l'ONU, les émetteurs-récepteurs terrestres ne sont plus avérés utiles.

Exploitation et entretien de 58 centraux téléphoniques et 116 liaisons hertziennes

25 Nombre de centraux téléphoniques exploités et entretenus

88 Nombre de liaisons hertziennes exploitées et entretenues dans l'ensemble de la Mission

Exploitation et entretien de 500 combinés très haute fréquence (VHF), 21 stations fixes air-sol, 21 stations mobiles air-sol, 75 radios portatives air-sol, 401 systèmes mobiles TETRA à ultra-haute fréquence (UHF), 70 stations fixes et dispositifs TETRA, 2 490 appareils TETRA, 4 répéteurs UHF et 1 commutateur multiplexe, ainsi que de 246 stations à haute fréquence (HF) permettant la transmission de données, 211 stations de radio HF mobiles avec GPS et 49 radios HF portatives

Le nombre moins élevé que prévu de centraux téléphoniques et de liaisons hertziennes exploités s'explique par les retards dans la procédure d'achat

650 Nombre de combinés VHF exploités et entretenus

Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par les retards pris dans la mise en place du réseau TETRA.

9 Nombre de stations fixes air-sol

Le nombre moins élevé que prévu de stations fixes air-sol moindre que prévu s'explique par le fait que les stocks envoyés par d'autres missions et par le Groupe des stocks pour déploiement stratégique étaient inutilisables.

5 Nombre de stations mobiles air-sol

Le nombre moins élevé que prévu de stations mobiles air-sol s'explique par les retards pris dans le déploiement du personnel chargé des opérations aériennes et par le fait que certains des stocks reçus d'autres missions étaient inutilisables.

57 Nombre de radios portatives air-sol

Le nombre moins élevé que prévu de radios s'explique par les retards pris dans le déploiement du personnel chargé des opérations aériennes.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	290 978,5	279 509,0	11 469,5	3,9
Police des Nations Unies	13 456,3	9 428,8	4 027,5	29,9
Unités de police constituées	31 789,1	27 156,2	4 632,9	14,6
Total partiel	336 223,9	316 094,0	20 129,9	6,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	102 389,7	106 883,4	(4 493,7)	(4,4)
Personnel recruté sur le plan national	12 021,7	11 605,4	416,3	3,5
Volontaires des Nations Unies	5 876,0	4 963,1	912,9	15,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	293,2	530,9	(237,7)	(81,1)
Personnel fourni par des gouvernements	268,3	92,3	176,0	65,6
Total partiel	120 848,9	124 075,1	(3 226,2)	(2,7)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	519,1	1 952,9	(1 433,8)	(276,2)
Voyages	3 484,6	5 659,4	(2 174,8)	(62,4)
Installations et infrastructures	200 462,7	215 121,9	(14 659,2)	(7,3)
Transports terrestres	21 724,3	23 171,6	(1 447,3)	(6,7)
Transports aériens	128 306,1	108 689,4	19 616,7	15,3
Transports maritimes ou fluviaux	417,2	2 448,3	(2 031,1)	(486,8)
Communications	22 361,4	11 215,4	11 146,0	49,8
Informatique	16 621,6	22 452,0	(5 830,4)	(35,1)
Santé	2 684,7	4 605,8	(1 921,1)	(71,6)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	54 383,5	66 979,8	(12 596,3)	(23,2)
Projets à effet rapide	3 000,0	3 009,4	(9,4)	(0,3)
Total partiel	453 965,2	465 305,9	(11 340,7)	(2,5)
Montant brut	911 038,0	905 475,0	5 563,0	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	9 938,7	10 135,7	(197,0)	(2,0)
Montant net	901 099,3	895 339,3	5 760,0	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	911 038,0	905 475,0	5 563,0	0,6

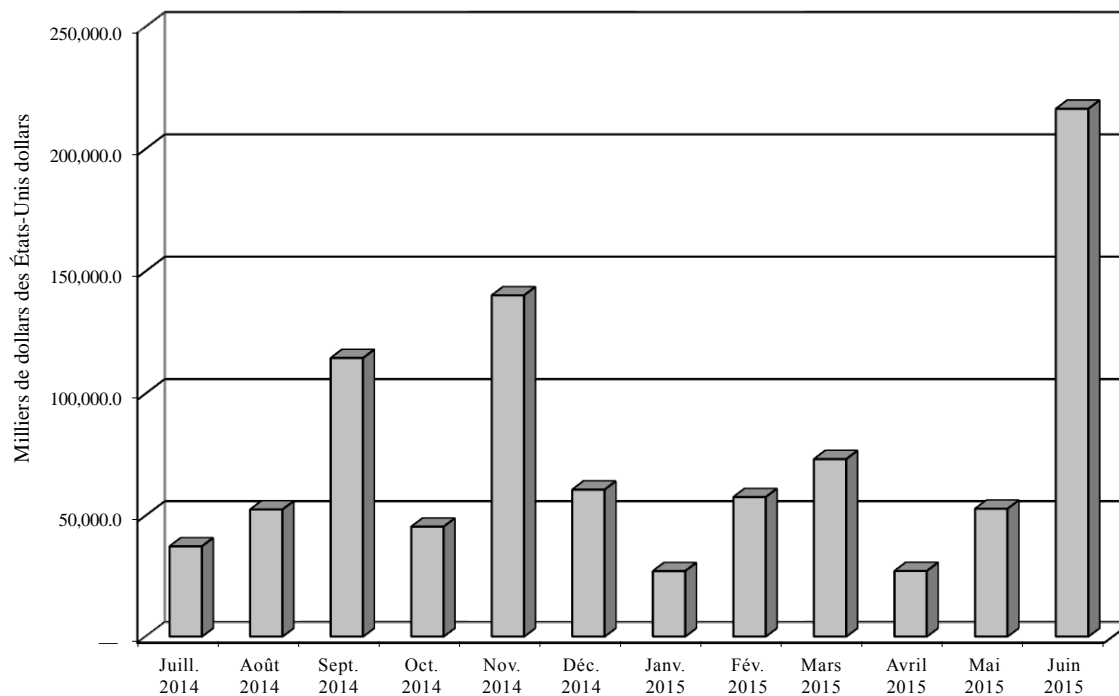
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	336 223,9	(15 945,0)	320 278,9
II. Personnel civil	120 848,9	3 308,0	124 156,9
III. Dépenses opérationnelles	453 965,2	12 637,0	466 602,2
Total	911 038,0	–	911 038,0
Pourcentage de réaffectations			1,8

51. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés de la catégorie I (militaires et personnel de police) à la catégorie II (personnel civil) et à la catégorie III (dépenses opérationnelles), essentiellement pour couvrir des dépassements de crédits au titre des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international et au titre de la mise en œuvre du volet du programme de construction de la Mission concernant de nouveaux camps et le renforcement des installations du quartier général. Le taux effectif moyen de non-déploiement étant supérieur au taux prévu au budget, les soldes inutilisés de la catégorie I ont pu être réaffectés.

C. Évolution des dépenses mensuelles



52. Les pics de dépenses observés en septembre et novembre 2014 et en juin 2015 s'expliquent par la comptabilisation des engagements et des décaissements effectués pour rembourser aux gouvernements les services rendus et le matériel utilisé par leurs contingents et unités de police constituées.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Intérêts créditeurs	3 707,1
Produits divers ou accessoires	233,0
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	21 329,7
Total	25 269,8

E. Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	45 647,7
Unités de police constituées	5 233,0
Total partiel	50 880,7
Soutien logistique autonome	
Contingents	32 650,7
Unités de police constituées	3 593,0
Total partiel	36 243,7
Total	87 124,4

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0 (Bamako) 2,3 (autres)	1 ^{er} juillet 2013	–
Usage opérationnel intensif	1,0 (Bamako) 3,1 (autres)	1 ^{er} juillet 2013	–

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,7 (Bamako) 3,3 (autres)	1 ^{er} juillet 2013	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0 à 3,75		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	23 192,3
Contributions volontaires en nature	–
Total	23 192,3

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement et les droits sur les transports aériens, les taxes sur les passagers, les taxes routières et les droits sur l'utilisation des fréquences radio dont la Mission est exonérée.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	11 469,5	3,9 %

53. L'écart constaté s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions, le taux moyen effectif de non-déploiement appliqué au remboursement du coût des contingents et des rations aux gouvernements étant de 22,1 % contre les 15 % prévus au budget, ainsi que par un abaissement de 31,2 % du plafond du coût moyen des rations par personne à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat d'approvisionnement, l'application de pénalités compte tenu du non-respect, par le fournisseur, de certaines obligations contractuelles, et le retard pris dans la mise à disposition des entrepôts.

54. Ces économies ont été en partie annulées par un dépassement des crédits au titre des dépenses suivantes : les frais de transport et de déploiement du matériel appartenant aux contingents qui n'avaient pas été comptés au budget, tous les contingents étant censés avoir été déployés au plus tard le 30 juin 2014; le déploiement du matériel majeur et du soutien logistique autonome appartenant aux contingents de quatre pays très équipés, auxquels viennent s'ajouter des frais d'hébergement supérieurs aux prévisions du fait du retard pris dans la construction des camps; les voyages nécessaires au déploiement, à la relève et au rapatriement, un contingent ayant été autorisé à titre exceptionnel à deux relèves au lieu d'une

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

seule au cours de la période considérée, ainsi que des frais de voyage plus élevés que prévu; le versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité, le nombre de demandes reçues des membres des contingents ayant été supérieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	4 027,5	29,9 %

55. L'écart s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des indemnités de subsistance (missions), le taux effectif moyen de non-déploiement ayant été plus élevé que prévu (42,8 % au lieu de 20 %), et au titre des indemnités pour cause de décès ou d'invalidité, aucune demande n'ayant été reçue au cours de l'exercice considéré.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	4 632,9	14,6 %

56. L'écart constaté s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions, le taux moyen effectif de non-déploiement appliqué au remboursement du coût des unités de police constituées et des rations aux gouvernements étant de 23,5 % contre les 10 % prévus au budget, ainsi que par un abaissement de 31,2 % du plafond du coût moyen des rations par personne à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat d'approvisionnement, l'application de pénalités compte tenu du non-respect, par le fournisseur, de certaines obligations contractuelles, et le retard pris dans la mise à disposition des entrepôts.

57. Ces économies ont été en partie annulées par un dépassement des crédits au titre des dépenses suivantes : les frais de transport et de déploiement du matériel appartenant aux contingents qui n'avaient pas été comptés au budget, tous les contingents étant censés avoir été déployés au plus tard le 30 juin 2014; et le soutien logistique autonome appartenant aux contingents, les frais d'hébergement ayant été supérieurs aux prévisions du fait du retard pris dans la construction des camps.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(4 493,7)	(4,4 %)

58. L'écart s'explique principalement par un dépassement des crédits au titre des dépenses communes de personnel, la part des traitements nets (90 %) ayant été supérieure aux 81,9 % prévus dans le budget d'une nouvelle mission pour laquelle il n'existait pas de données statistiques de référence. À cela s'ajoutent des rémunérations supérieures aux prévisions pour les agents de la catégorie du Service mobile. Ce dépassement est en partie annulé par des dépenses moins élevées que prévu au titre de la prime de danger, le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international et déployés dans des lieux d'affectation ouvrant droit à son versement ayant été inférieur aux prévisions du fait de la détérioration des conditions de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	416,3	3,5 %

59. L'écart constaté résulte principalement de dépenses moins élevées que prévu au titre de la prime de danger, le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan national et déployés dans des lieux d'affectation ouvrant droit à son versement ayant été inférieur aux prévisions, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires au titre des salaires et des contributions du personnel recruté sur le plan national, le taux de non-déploiement effectif de 29,8 % pour les agents des services généraux et de 27,6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national étant inférieur aux 35 % prévus au budget.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	912,9	15,5 %

60. L'écart constaté est principalement imputable à un taux effectif moyen de non-déploiement de 24,3 % alors que le taux prévu au budget était de 20 %, et à des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la prime de danger, le nombre de Volontaires déployés ayant été inférieur compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(237,7)	(81,1 %)

61. L'écart constaté s'explique principalement par les dépenses afférentes au personnel détaché à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies pour pallier les difficultés de recrutement de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	176,0	65,5 %

62. L'écart tient essentiellement à un taux effectif moyen de non-déploiement supérieur au chiffre retenu dans le budget, soit 70 % au lieu de 20 %.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(1 433,8)	(276,2 %)

63. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des consultants recrutés à des fins autres que pour la formation, la Mission ayant eu recours aux services de consultants et de prestataires extérieurs non prévus au budget dans le cadre de la lutte contre l'épidémie d'Ebola ainsi que dans celui de son programme de travaux. Le dépassement des crédits résulte également du recrutement de prestataires internationaux ainsi que de la production de supports d'information promotionnels comptabilisés à la rubrique Consultants alors que les

ressources correspondantes avaient été inscrites aux rubriques Transports aériens, Installations et infrastructure et Communications.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(2 174,8)	(62,4 %)

64. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des voyages non liés à la formation, les dépenses au titre des prestations liées aux voyages dans la zone de la Mission ayant été plus élevées que prévu du fait du versement de l'indemnité journalière de subsistance aux membres du personnel transférés à partir du nord du Mali, où les conditions de sécurité se sont détériorées. Le dépassement des crédits résulte également des frais de voyage engagés pour permettre aux hauts responsables de la Mission de rencontrer leurs partenaires au niveau régional et d'assister aux réunions sur le processus de paix.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(14 659,2)	(7,3 %)

65. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre : a) des services d'aménagement et de rénovation, du fait de la construction de nouveaux camps et de la consolidation des camps existants dans le nord du Mali, de l'aménagement d'aires bétonnées, de la construction du réseau routier et de travaux transitoires tels que des installations de protection de la force; b) de la location de locaux, les retards pris dans la construction du quartier général de la Mission à Bamako ayant obligé à prolonger la location de locaux à l'Hôtel Amitié; c) de l'achat d'installations préfabriquées, de matériel de réfrigération et d'hébergement, l'extension de la Mission vers le nord ayant entraîné des dépenses supplémentaires relatives à l'achat de bâtiments modulaires préfabriqués pour construire de nouveaux camps; d) de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique, le nombre de groupes électrogènes acheté ayant été supérieur aux prévisions du fait du déploiement de la Mission dans le nord du Mali et de la construction de nouveaux camps.

66. Ce dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des carburants et lubrifiants du fait de la diminution des prix du litre de carburant diesel et de la non-utilisation des crédits ouverts pour couvrir les frais de mise en place, le fournisseur ayant pris du retard; b) des services publics et des services d'élimination des déchets puisque les dépenses effectivement engagées pour les services de ramassage des ordures et des déchets solides ont été inférieures aux prévisions, les prestataires extérieurs n'ayant pu se déployer en certains endroits du fait de la détérioration des conditions de sécurité et certains services d'élimination des déchets n'ayant pas été assurés. Par conséquent, c'est le matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents qui a été utilisé. La sous-utilisation des crédits s'explique également par le fait que le ramassage des ordures et les services de prestataires extérieurs ont été comptabilisés sous les rubriques Consultants, Transports terrestres et Fournitures, alors que les crédits avaient été inscrits à la rubrique Installations et infrastructures.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(1 447,3)	(6,7 %)

67. L'écart est imputable essentiellement à des dépenses supplémentaires au titre de la location de véhicules, l'absence d'un système de contrat d'expédition de marchandises à l'échelle mondiale ayant retardé le déploiement des véhicules appartenant aux Nations Unies et entraîné la nécessité d'en louer sur place; et à des dépenses afférentes à l'évacuation des déchets solides et à la collecte des déchets, initialement prévues dans le budget au titre des Installations et infrastructures et finalement comptabilisées au titre des Transports terrestres. Ce dépassement est en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des pièces de rechange, du fait du retard pris dans le déploiement des véhicules appartenant aux Nations Unies, et au titre de l'achat de matériel d'atelier mécanique, la construction des ateliers dans les bureaux régionaux ayant pris du retard.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	19 616,7	15,3 %

68. L'écart s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne : a) les services de transport aérien, en raison du non-déploiement des systèmes de drones faisant l'objet de contrats commerciaux et de la non-utilisation du système de navigation fondée sur les performances dans les quatre aéroports; b) les carburants et lubrifiants, du fait de la diminution des prix du litre de carburant aviation et de la non-utilisation des crédits ouverts pour couvrir les frais de mise en place en raison du retard pris par le fournisseur; c) la location et l'exploitation d'hélicoptères, en raison du non-déploiement des hélicoptères de type militaire. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires au titre des droits d'atterrissage et de manutention au sol, le nombre de blessés et de vols d'évacuation sanitaire ayant été plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(2 031,1)	(486,8 %)

69. Le dépassement s'explique par l'achat de conteneurs qui a été comptabilisé à la rubrique Transports maritimes ou fluviaux alors que les ressources correspondantes avaient été inscrites à la rubrique Installations et infrastructures. Il a été en partie annulé par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les carburants et lubrifiants, la consommation de carburant ayant été moindre que prévu.

	<i>Écart</i>	
Communications	11 146,0	49,8 %

70. L'écart s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : de l'achat de matériel, les crédits correspondants ayant été inscrits à la rubrique Communications, alors que les dépenses ont en fait été imputées à la rubrique Informatique; des communications commerciales, l'utilisation des services de téléphonie par satellite ayant été inférieure aux prévisions; des pièces de

rechange, la migration stratégique mondiale de la technologique satellite vers une nouvelle configuration ayant été repoussée. Les économies réalisées ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires au titre de l'entretien des équipements et des services d'appui aux transmissions, le nombre de prestataires auxquels il a été fait appel étant supérieur aux prévisions du fait des besoins résultant du déploiement dans les régions.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(5 830,4)	(35,1 %)

71. L'écart s'explique principalement par un dépassement des crédits au titre de l'achat de matériel, les crédits correspondants ayant été inscrits à la rubrique Communications, alors que les dépenses ont en fait été imputées à la rubrique Informatique; et par le déploiement de nouveaux agents contractuels dans les régions, dans le cadre de l'élargissement de la Mission dans le nord du pays.

	<i>Écart</i>	
Santé	(1 921,1)	(71,6 %)

72. L'écart enregistré à cette rubrique est imputable essentiellement aux dépenses supplémentaires résultant de la prolongation de la durée du contrat de prestation de services pour les évacuations médicales aériennes, rendue nécessaire par l'augmentation du nombre des cas dirigés vers les hôpitaux de niveau II sous contrat et de leur gravité, les conditions de sécurité s'étant détériorées dans le nord du Mali. Le dépassement a été en partie compensé par une réduction des dépenses au titre des fournitures médicales, leur achat ayant été reporté de manière à garder des fonds disponibles au moment de l'épidémie d'Ebola.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(12 596,3)	(23,2 %)

73. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre du fret et des dépenses connexes, les frais de transport de tout le matériel et des biens achetés étant comptabilisés sous cette rubrique.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

74. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes en ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali :

a) Déduire du montant de l'autorité d'engagement de dépenses de 80 336 300 dollars, autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 aux termes de la résolution 69/298 de l'Assemblée générale du 19 juin 2015, un montant de 5 563 000 dollars pour le ramener à 74 773 300 dollars, moyennant quoi le montant total brut des crédits ouverts pour financer le fonctionnement de la Mission sur la période considérée s'élèvera à 905 475 000

dollars, qui correspond aux dépenses engagées par la Mission au cours de la même période;

b) Ouvrir un crédit de 74 773 300 dollars représentant le montant de l'autorité d'engagement de dépenses réduit auquel il est fait référence au paragraphe a) ci-dessus aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et mettre en recouvrement les quotes-parts correspondantes;

c) Se prononcer sur l'affectation des autres recettes et des ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 25 269 800 dollars, provenant d'intérêts créditeurs (3 707 100 dollars), de recettes accessoires (233 000 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (21 329 700 dollars).
